# PIECE B

# Demande d'autorisation environnementale pour la pisciculture de Marigna sur Valouse

**Dossier de demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et la Loi sur l'Eau**

## Présentation et analyse de l'état initial

***Février 2025***

**EARL BEUQUE La Truite de la Petite Montagne**

COMMUNE DE MARIGNA SUR VALOUSE
DEPARTEMENT DU JURA

Dossier rédigé par :

**CORMORECHE Jean-Christophe**
*Etudes et conseils en aquaculture*
290 rue de Bresse
01330 VILLARS LES DOMBES
Tél : 06 85 70 16 79
E-mail : jccormoreche@laposte.net

# SOMMAIRE

**Table des figures** **p 4**

**Tableaux** **p 5**

**Table des annexes** **p 6**

**Préambule** **p 7**

**I. Note préliminaire sur les méthodes et le choix du projet** **p 9**

**II. Références réglementaires applicables au projet** **p 11**

**III. Plans** **p 15**

**IV. Présentation de l'établissement** **p 16**

1. Présentation générale de la pisciculture p 16
   - 1.1. Identité du pétitionnaire p 16
   - 1.2. Situation de la pisciculture p 16
   - 1.3. Historique du site et du droit d'eau p 16
   - 1.4. Situation administrative p 17
   - 1.5. Description de l'activité p 17
   - 1.6. Services écosystémiques p 18
   - 1.7. Situation financière p 18
   - 1.8. Personnel de la pisciculture p 18
   - 1.9. Description brève de l'autre site de production p 19
2. Description des installations p 19
   - 2.1. Prise d'eau et alimentation des bassins p 19
   - 2.2. Caractéristiques des bassins p 21
   - 2.3. Circulation de l'eau p 23
   - 2.4. Caractéristiques des bâtiments p 24
3. Méthodes d'élevage p 27
   - 3.1. Espèces élevées p 27
   - 3.2. Planning de production p 27
   - 3.3. Evolution de la biomasse p 28
   - 3.4. Intervention sur le cheptel p 28
4. Equipements et produits utilisés p 30
   - 4.1. Equipements existants p 30
   - 4.2. Produits utilisés p 33

**V. Analyse de l'état initial** **p 34**

1. Situation géographique et accès p 34
2. Eléments physiques p 34
   - 2.1. Scénario de référence du contexte climatique p 34
   - 2.2. Géologie et hydrogéologie p 38
3. Milieu récepteur p 39
   - 3.1. Caractéristiques du bassin versant du Valouson p 39

3.2. Régime hydrologique p 41
3.3. Conditions d'écoulement p 41
3.4. Qualité des eaux du Valouson p 42
3.5. Qualité piscicole p 45
3.6. Habitats aquatiques p 46
3.7. Outils de gestion de l'eau p 47
3.8. Objectifs de qualité p 48
3.9. Principaux usages de l'eau p 48
4. Milieu terrestre p 50
4.1. Flore terrestre p 51
4.2. Faune terrestre p 52
4.3. Sensibilité écologique p 53
5. Eléments humains p 54
5.1. Démographique et habitat p 54
5.2. Eléments d'urbanisme p 55
5.3. Activités économiques p 55
5.4. Infrastructures et réseaux p 55
6. Qualité de l'air et ambiance sonore p 56
6.1. Qualité de l'air p 56
6.2. Ambiance sonore p 56
7. Ambiance paysagère p 56
8. Evaluation des risques p 57

**VI. Bibliographie p 59**

**VII. Sitographie p 60**

# TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de Cassini
Figure 2 : Carte d'état-major napoléonienne
Figure 3 : Barrage de la pisciculture
Figure 4 : Système Dégrilleur / Vanne
Figure 5 : Canal aérien
Figure 6 : Entrée d'aqueduc sur le canal
Figure 7 : Bassins dans le canal
Figure 8 : Petits bassins en béton
Figure 9 : Série 1 des grands bassins en béton
Figure 10 : Série 2 des grands bassins en béton (ancien bassin en terre)
Figure 11 : Auges PVC
Figure 12 : Bassins d'alevinage en béton
Figure 13 : Répartition des bassins
Figure 14 : Circulation actuelle de l'eau dans la pisciculture (flèches bleues) et circulation envisagée (flèches vertes)
Figure 15 : Hangars
Figure 16 : Atelier de transformation et containers-congélateurs
Figure 17 : Affectation des bâtiments
Figure 18 : Truite arc-en-ciel
Figure 19 : Truite fario
Figure 20 : Dégrilleur circulaire
Figure 21 : Filtre rotatif et bac de rétention
Figure 22 : Cône d'oxygénation
Figure 23 : Plate-forme à jets en tête de la 2ème série
Figure 24 : Principe de fonctionnement d'une plateforme à jets (vue en coupe latérale)
Figure 25 : Cuves de stockage de l'oxygène liquide
Figure 26 : Localisation de la pisciculture BEUQUE
Figure 27 : Présentation des températures moyennes mensuelles sur la période 1991-2020 à la station de St Julien SA
Figure 28 : Evolution interannuelle des températures moyennes à St Julien SA entre 1997 et 2022
Figure 29 : Répartition inter mensuelle des précipitations à St Julien SA en mm
Figure 30 : Evolution interannuelle des précipitations à St Julien SA entre 1997 et 2022
Figure 31 : Carte géologique du secteur d'étude
Figure 32 : Carte de aquifères
Figure 33 : Réseau hydrographique local
Figure 34 : Nouvelles valeurs de référence pour le débit du Valouson au droit de la pisciculture
Figure 35 : Le Valouson en amont (au niveau de Nancuise – La Papeterie)
Figure 36 : Le Valouson en aval (en aval du pont de la route d'Ugna)
Figure 37 : Localisation de la station de suivi de la qualité des Valouson
Figure 38 : Implantation des lieux de prélèvements IBGN en 2015
Figure 39 : Répartition amont aval des espèces piscicoles du Valouson d'après les inventaires réalisés en 2015
Figure 40 : Situation des différents usages sur le Valouson dans le secteur d'étude
Figure 41 : Carte de l'occupation des sols sur la commune de Marigna sur Valouse en 2023

Figure 42 : Périmètre de 300 mètres autour de la pisciculture
Figure 43 : Pisciculture dans son environnement (Vue en surplomb depuis l'Est du site)
Figure 44 : Emplacement des sites industriels

# TABLEAUX

Tableau 1 : Correspondance des annexes CERFA n° 15964*03 et des annexes du dossier ICPE
Tableau 2 : Rubriques de la nomenclature ICPE
Tableau 3 : Rubriques de la nomenclature IOTA
Tableau 4 : Durée des cycles d'élevage au sein de la pisciculture BEUQUE
Tableau 5 : Evolution de la biomasse tout au long de l'année
Tableau 6 : Températures moyennes établies sur la période 1991-2020 à la station de St Julien SA
Tableau 7 : Hauteurs moyennes des précipitations établies sur la période 1991-2020 à la station de St Julien SA
Tableau 8 : Valeurs de référence du débit du Valouson à Marigna
Tableau 9 : Synthèse des résultats du suivi de la qualité des eaux du Valouson à la station n°06960930
Tableau 10 : Synthèse des éléments de l'étude hydrobiologique de 2007
Tableau 11 : Synthèse des résultats de l'étude IBGN de 2015
Tableau 12 : Objectif de qualité du Valouson (Agence de l'Eau RMC)
Tableau 13 : Sites industriels autour de la pisciculture

# TABLE DES ANNEXES


1. Formulaire CERFA n° 15964*03
2. Plan de localisation de la pisciculture au 1/25 000ème
3. Plan cadastral (300m autour des installations)
4. Plan d'ensemble (3 km autour du site piscicole)
5. Vue aérienne du site
6. Acte d'achat de la pisciculture
7. Plan des installations et annexes (situation initiale)
8. Plan des installations et annexes (situation future)
9. Arrêté préfectoral n°1363 du 17 novembre 1995
10. Fiche technique du filtre rotatif FAIVRE
11. Plan d'épandage et 11bis Cartes du plan d'épandage
12. Schéma d'implantation de l'ombrière avec panneaux photovoltaïques
13. Fiche technique d'un aliment piscicole Oméga HE
14. Plan de dératisation

14 bis Conception hydraulique d'une passe à poissons et du système de contrôle du débit réservé et du débit admis a la prise d'eau

15. Etude d'incidence sur les milieux aquatiques de l'évolution du débit réservé (TEREO)
16. Liste des espèces sur la commune de Marigna sur Valouse (SIGOGNE)

16bis Liste des espèces sur la commune de Marigna sur Valouse (INPN)

16ter Cartes des zones sensibles 1

17. Cartes des zones sensibles 2

# PREAMBULE

Ce dossier est présenté dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale formulée par l'EARL BEUQUE La Truite de la Petite Montagne pour son site de Marigna sur Valouse dans le département du Jura. Il est accompagné d'annexes devant permettre une meilleure compréhension des éléments présentés et du formulaire CERFA n° 15964*03 (annexe n°1). Ce document reprend les éléments du présent dossier et il doit également être accompagné d'annexes. Afin de simplifier la lecture de l'ensemble des documents, nous présentons ci-dessous le tableau de correspondance entre les annexes demandées dans le CERFA et celles du dossier d'autorisation.

Tableau 1 : Correspondance des annexes CERFA n° 15964*03 et des annexes du dossier ICPE

| Formulaire CERFA n° 15964*03 | Dossier ICPE |
|---|---|
| **P.J. n° 1**. - Un plan de situation du projet, à l'échelle 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur lequel sera indiqué l'emplacement du projet [2° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement] | Annexe n°2 - Plan de localisation de la pisciculture au 1/25 000ème |
| **P.J. n° 2.** - Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier (notamment du point 4 du Cerfa et des pièces n°3 et n°6) [7° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement] | Annexe n°3 - Plan cadastral (300 m autour des installations)<br>Annexe n°4 - Plan d'ensemble (3 km autour du site piscicole)<br>Annexe n°5 - Vue aérienne du site |
| **P.J. n° 3**. - Un justificatif de la maîtrise foncière du terrain [3° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement] | Annexe n°6 - Acte d'achat de la pisciculture |
| **P.J. n° 4.** – Lorsque le projet est soumis à évaluation environnementale, l'étude d'impact réalisée en application des articles R. 122-2 et R. 122-3-1 du code de l'environnement [5° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement | Pièce C : Etude d'impact et propositions d'aménagement |
| **P.J. n° 7.** - Une note de présentation non technique du projet [8° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement] | Pièce A : Résumé non technique |
| **P.J. n° 46**. - Une description des procédés de fabrication que le pétitionnaire mettra en œuvre, les matières qu'il utilisera, les produits qu'il fabriquera, de manière à apprécier les dangers ou les inconvénients de l'installation [2° du I de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement] | Pièce B : Présentation de l'établissement et analyse de l'état initial |

| | |
|---|---|
| **P.J. n° 47**. - Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir au plus tard à la mise en service de l'installation [3° du I de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement] | Pièce E : Capacités techniques et financières |
| **P.J. n° 48**. - Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration [9° du I de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement | Annexe n°7 - Plan des installations et annexes (situation initiale)<br>Annexe n°8 - Plan des installations et annexes (situation future) |
| **P.J. n° 49**. - L'étude de dangers mentionnée à l'article L. 181-25 et définie au III de l'article D. 181-15-2 [10° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement] | Pièce D : Étude de dangers |

# I. NOTE PRELIMINAIRE SUR LES METHODES ET LE CHOIX DU PROJET

Ce dossier a été constitué par Monsieur Jean-Christophe CORMORECHE, diplômé en gestion de la faune sauvage, en productions aquacoles et en gestion de la qualité et de l'environnement en aquaculture.

Pour des raisons pratiques et pour faciliter la compréhension de l'activité, cette pièce du dossier a été constitué de la façon suivante :

- La première partie est consacrée à la présentation de l'environnement local,
- L'activité de la pisciculture est présentée en deuxième partie,
- Enfin, dans un document séparé, la dernière partie est consacrée aux effets de l'activité sur l'environnement.

*Méthodes :*

Pour mener à bien cette étude d'impact, nous nous sommes appuyés sur les données existantes sur le site et nous sommes allés chercher des informations complémentaires officielles auprès de différents organismes et administrations : Agence de l'Eau, DREAL, Préfecture 39, Commune, Géorisques, …

Lorsque certaines données manquaient, des personnes ressources ont été consultées et des investigations complémentaires ont été menées notamment en matière de qualité d'eau où diverses analyses ont été réalisées (Bureaux d'études TEREO, Hydrolac, Hydrétudes, Fox Oxygénation).

Le calcul de la pollution produite par la pisciculture est basé sur l'outil de calcul des flux issu de la démarche du Plan de Progrès.

*Choix du projet :*

Les éléments présentés dans ce dossier reflètent une situation préexistante que l'exploitant de la pisciculture souhaite régulariser à la suite des différentes évolutions réglementaires.

Pour son activité, Monsieur BEUQUE utilise les techniques les mieux adaptées à ses objectifs. Certaines opérations ont été mécanisées pour faciliter le travail mais d'autres restent manuelles car elles reposent sur son savoir-faire.

Au niveau de la pisciculture, l'exploitant utilise des aliments extrudés très digestes à faible pouvoir polluant. L'achat d'œufs de truite arc-en-ciel à une entreprise spécialisée permet de bénéficier d'un excellent niveau d'expertise et de recherche ainsi que de garanties sanitaires. La quantité de poissons stockés et la production de la pisciculture sont adaptées à la capacité du site. Ainsi, les poissons sont maintenus dans de bonnes conditions et les rejets dans le milieu récepteur restent conformes aux normes.

Les évolutions proposées dans ce dossier sont issues des réflexions du gérant de l'EARL qui a tenu compte des attentes de l'administration pour respecter ses obligations réglementaires tout en assurant la pérennité de l'exploitation de son entreprise. Ainsi, au fil des échanges avec les services de l'Etat, l'exploitant a fait évoluer son projet sur différents points :

- Modification de la gestion des débits pendant l'étiage par la fermeture de l'entrée d'eau principale et le pompage dans le Valouson au droit de l'aqueduc.
- Renvoi de l'eau filtrée en aval du pompage pendant la période d'étiage.
- Installation d'une passe à poissons sur l'ouvrage de dérivation.

- Remplacement des deux bassins du canal pour deux nouveaux bassins à créer.
- Développement de la production jusqu'à 60 tonnes par an.
- Couverture des bassins avec une ombrière surmontée de panneaux photovoltaïques.

Pour aller dans ce sens, plusieurs études ont été menées sur l'hydrologie du cours d'eau, sur le peuplement aquatique et sur la qualité physico-chimique des eaux. Elles ont permis d'adapter les propositions au contexte et aux fragilités du milieu, répondant ainsi aux enjeux de préservation des habitats et des espèces du Valouson.

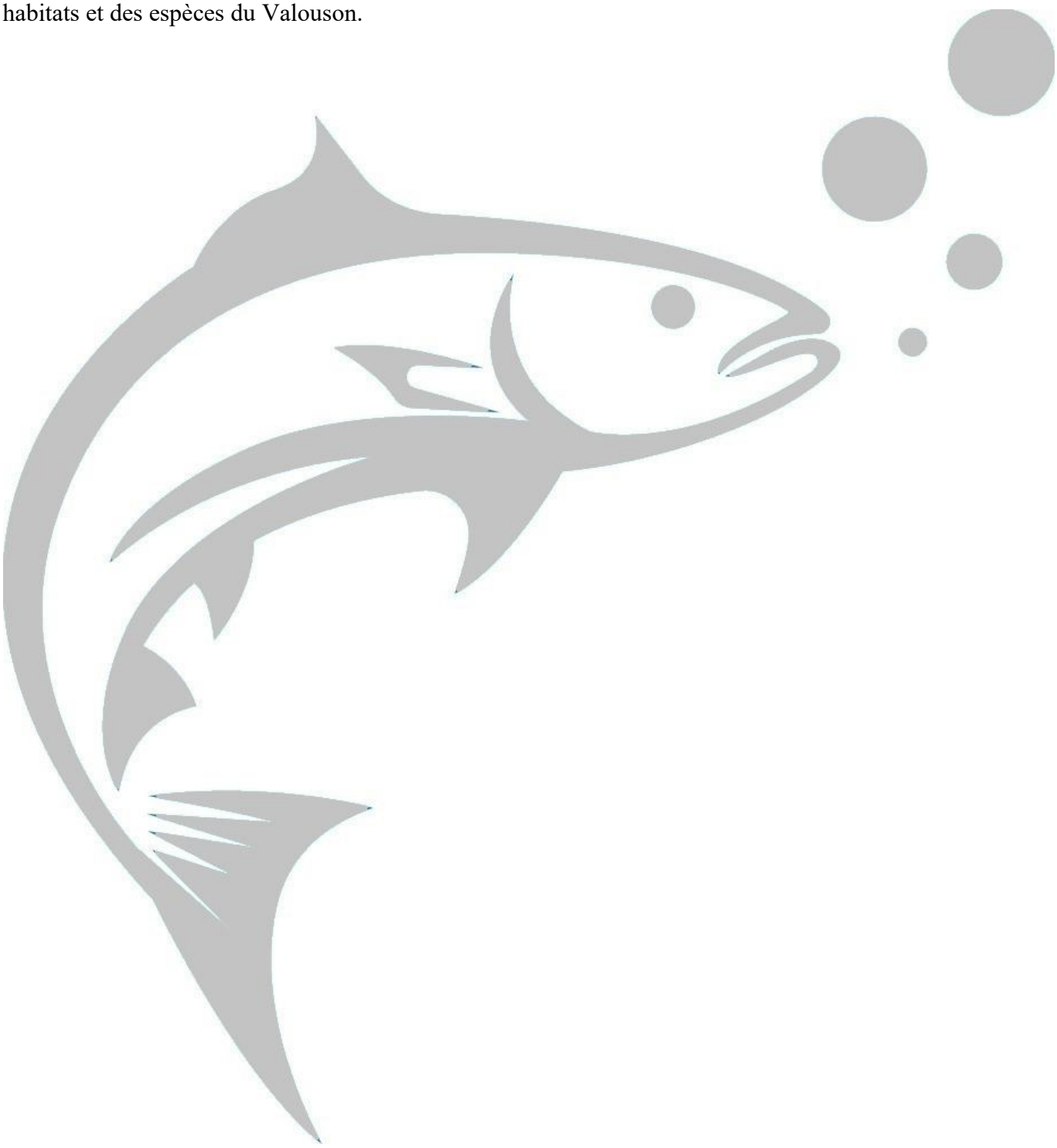

# II. Références réglementaires applicables au projet

La pisciculture de Marigna sur Valouse est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) soumise au régime de l'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 (2°) du code de l'environnement.

Elle est soumise au régime d'autorisation pour les rubriques ICPE n°2130–1 et IOTA n°1.2.1.0, 3.1.1.0 et au régime déclaration pour les rubriques ICPE n°4.7.2.5-2 et IOTA n°3.1.2.0, n°3.1.4.0 et n°3.1.5.0.

Conformément à l'article L. 181-3 du code de l'environnement, l'autorisation environnementale ne peut être accordée que si les mesures qu'elle comporte assurent la prévention des dangers ou inconvénients pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 (gestion équilibrée de la ressource en eau) et L. 511-1 (prévention des risques et nuisances), selon les cas.

Le Titre III « Pêche en eau douce et gestion des ressources piscicoles » du code de l'environnement ne s'applique pas aux piscicultures régulièrement autorisées, à l'exception des articles L. 432-2, L. 432-10, L. 436-9 et L. 432-12 (protection de la faune piscicole et de son habitat ; contrôle des peuplements). Les émissions sonores de l'installation doivent respecter les dispositions de l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les I.C.P.E.

La construction de l'ombrière a fait l'objet d'une demande de permis de construire, accordé par la Préfecture du Jura, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

Tableau 2 : Rubriques de la nomenclature ICPE

| Numéro des rubriques ICPE concernées | Libellés des rubriques avec seuils | Volumes (Capacité de production) | Arrêté de prescriptions générales | Régime auquel est soumis le projet (état final) (A ou D) |
|---|---|---|---|---|
| 2.1.3.0 – 1 | **Pisciculture d'eau douce**<br>(à l'exclusion des étangs empoissonnés, où l'élevage est extensif, sans nourrissage ou avec apport de nourriture exceptionnel), la capacité de production étant supérieure à 20 t/an. (A) | Avant-projet :<br>30 t/an<br><br>Après projet :<br>60 t/an | Arrêté du 1er avril 2008 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les piscicultures d'eau douce soumises à autorisation au titre du livre V du code de l'environnement (rubrique 2130 de la nomenclature des installations classées). | Autorisation |
| 4.7.2.5 – 2<br><br>*(Anciennement 1.2.2.0.)* | **Oxygène** (numéro CAS 7782-44-7).<br>La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :<br>1. Supérieure ou égale à 200 t (A)<br>2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 200 t (D)<br>(Seuil bas 200t, seuil haut 2000 t) | Quantité susceptible d'être présente dans l'installation : 7 T | Arrêté du 10/03/97 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 4725 | Déclaration |
| 2.2.2.1 | Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale<br>La quantité de produits entrant étant :<br>- Supérieure à 4 t/j (E)<br>- Supérieure à 500 kg/j, mais inférieure ou égale à 4 t/j (DC) | Avant-projet :<br>0 t/j<br><br>Après projet :<br>400kg/jour au maximum | Arrêté du 09/08/07 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 2221 | Inférieur au seuil |

Tableau 3 : Rubriques de la nomenclature IOTA

| Numéro des rubriques IOTA concernées | Libellés des rubriques avec seuils | Volumes | Arrêté de prescriptions générales | Régime auquel est soumis le projet (état final) (A ou D) |
|---|---|---|---|---|
| 1.2.1.0. | A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe :<br>1. D'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 $m^3$/heure ou à 5% du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (A) ;<br>2. D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1 000 $m^3$/heure ou entre 2 et 5% du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (D). | Avant-projet :<br>Maximum 300 L/s<br><br>Après projet :<br>Maximum 300 L/s | Arrêté du 11/09/03 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié. | Autorisation |
| 3.1.1.0 | Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant :<br>1. Un obstacle à l'écoulement des crues (A) ;<br>2. Un obstacle à la continuité écologique :<br>a) Entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (A) ;<br>b) Entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage | Avant-projet :<br>1,06m de haut<br><br>Après projet :<br>1,06m de haut | Arrêté du 11 septembre 2015 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux installations, ouvrages, épis et remblais soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.1.0. de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement | Autorisation |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | ou de l'installation (D).<br>Au sens de la présente rubrique, la continuité écologique des cours d'eau se définit par la libre circulation des espèces biologiques et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments. | | | |
| 3.1.2.0 | Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :<br>1. Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A)<br>2. Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D) | Avant-projet :<br>820 m<br>Après projet :<br>820 m | Arrêté du 28/11/07 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration 'rubrique 3.1.2.0 (2°)) | Autorisation |
| 3.1.4.0 | Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales :<br>1. Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A)<br>2. Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 (D) | Avant-projet :<br>Aucune protection de berge<br>Après projet :<br>15 m | Arrêté de prescriptions du 13 février 2002 | Inférieur au seuil |
| 3.1.5.0. | Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet :<br>1. Destruction de plus de 200 m² de frayères (A)<br>2. Dans les autres cas (D) | Avant-projet :<br>Aucune frayère n'est touchée<br>Après projet :<br>Aucune frayère n'est touchée | Arrêté du 30/09/14 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux installations, ouvrages, travaux et activités soumis (rubrique 3.1.5.0) | Déclaration |

# III. Plans

**Localisation :**

Adresse exacte du site piscicole :

EARL BEUQUE La Truite de la Petite Montagne
Le Moulin
Route d'Ugna
39240 Marigna-sur-Valouse

Coordonnées géographiques de la pisciculture répertoriée dans le cadre du Plan de progrès (système de référence GWS84) :

| | |
|---|---|
| Latitude | 46° 26' 41.9" N |
| Longitude | 5° 32' 12.5" E |

Coordonnées géographiques de la pisciculture (système de référence Lambert 93) :

| | |
|---|---|
| Latitude | 894713.15 |
| Longitude | 6597019.65 |

Coordonnées géographiques des points de prélèvement et de rejet liés à la prise d'eau (système de référence Lambert 93) :

| | Point de prélèvement (Barrage) | Point de prélèvement (Projet) | Retour du pompage (Projet) | Point de rejet (filtre) | Point de rejet (canal) |
|---|---|---|---|---|---|
| Latitude | 894739.507044536 | 894754.99 | 894752.57 | 894678.69 | 894674.22 |
| Longitude | 6597468.29269638 | 6597094.14 | 6597087.50 | 6596974.37 | 6596939.87 |

- Plan de localisation de la pisciculture au 1/25 000ème : Annexe n°2
- Plan des installations et annexes (situation initiale) : Annexe n°7
- Plan des installations et annexes (situation future si différente, 100 m autour des installations) et des points de prélèvement et de rejet liés aux prises d'eau : Annexe n°8
- Plan cadastral (300m autour des installations) : Annexe n°3
- Plan d'ensemble (3 km autour du site piscicole) : Annexe n°4
- Vue aérienne du site : Annexe n°5

# IV. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

## 1. PRESENTATION GENERALE DE LA PISCICULTURE

### 1.1. Identité du pétitionnaire

L'identité du pétitionnaire est la suivante :
Dénomination : EARL BEUQUE La Truite de la Petite Montagne
Adresse : Le Moulin, Route d'Ugna, 39240 Marigna-sur-Valouse

Le site est exploité par Monsieur BEUQUE Pascal.

L'EARL BEUQUE La Truite de la Petite Montagne est enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 402 966 048 RCS Lons-le-Saunier. Son numéro SIRET est le 40296604800017 et son code APE correspond à la catégorie Aquaculture d'eau douce (0322Z). D'un point de vue juridique, l'entreprise est classée dans la catégorie 6598 (Exploitation agricole à responsabilité limitée) par l'INSEE.

L'entreprise est assujettie à la TVA (Numéro de TVA intracommunautaire : FR57402966048) et la pisciculture bénéficie d'un agrément pour le repeuplement des cours d'eau (R 039-0015), un agrément zoosanitaire (FR 39 312 001 CE) et elle est reconnue indemne de NHI et de SHV depuis le 6 juin 2022.

### 1.2. Situation de la pisciculture

Carte de situation en annexe n°2.
Plan cadastral en annexe n°3

La pisciculture se situe sur la commune de Marigna sur Valouse au lieu-dit « le Moulin » à une altitude de 360 m sur un ensemble de 9 parcelles (n°37, 42, 67, 71, 96, 97, 98, 99, 100, Section ZD) d'une surface totale de 7ha 60a. Monsieur Pascal BEUQUE dispose de la maîtrise du foncier sur ces terrains. Les bâtiments appartiennent également à M. BEUQUE.

### 1.3. Historique du site et du droit d'eau

Comme le nom du lieu-dit l'indique « le Moulin », l'activité de pisciculture a été créée sur la base d'un ancien moulin disposant d'un droit d'eau antérieur à 1790. Plusieurs actes, retrouvés aux archives départementales, attestent de l'existence d'un moulin et de différents équipements mus par les eaux du Valouson : un acte de partage de 1787 puis un procès-verbal de reconnaissance de 1853. De plus, le moulin figue sur la carte de Cassini (Figure 1 ) et la carte napoléonienne (Figure 2).

Figure 1 : Carte de Cassini

*Source Géoportail*

Figure 2 : Carte d'état-major napoléonienne

*Source Géoportail*

### 1.4. Situation administrative

Au début des années 1990, Monsieur Pascal BEUQUE décide de convertir le moulin familial en une exploitation aquacole. Pour cela, il obtiendra une autorisation préfectorale en bonne et due forme le 17 novembre 1995 (arrêté n°1363 en annexe n°9), lui permettant de lancer son activité le 1er janvier 1996.

### 1.5. Description de l'activité

L'établissement assure la production de truites arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) et de truites fario (*Salmo trutta fario*) d'origine locale.

L'élevage souhaite pouvoir produire 60 tonnes de truites par an, ventilées de la façon suivante :

- 40 tonnes de truites arc-en-ciel (AEC) portion (250g),
- 2 tonnes de friture de truite arc-en-ciel (10g),
- 3 tonnes de truites fario portion (250g),
- 15 tonnes de très grandes truites arc-en-ciel (1,5kg).

Ces répartitions sont données à titre indicatif et peuvent varier d'une année sur l'autre.
La friture est principalement vendue aux restaurants mais aussi en vente directe. Les autres calibres sont soit commercialisés vivants pour le repeuplement des cours d'eau environnant soit en produits transformés après passage dans l'atelier de l'entreprise.

### 1.6. Services écosystémiques

La production de la pisciculture de Marigna s'appuie sur des ressources naturelles locales telle que la rivière « Le Valouson ». L'entreprise tire des avantages socio-économiques de l'utilisation durable de cet écosystème :

- Services d'approvisionnement :
  - Par la mise en marché de produits alimentaires (production de truites)
- Services de régulation :
  - Par le maintien d'un site enherbé limitant l'érosion des sols (maintien et entretien de 56 530 m² de surface végétalisée soit plus de 70% de la surface totale de l'exploitation : prairie et milieu humide (ripisylve le long du Valouson)
  - Par le maintien d'un plan d'eau de 260 m² entouré de végétation au sein même de la pisciculture et sans vocation de production (ancien bassin du moulin)

L'activité de la pisciculture génère également de l'emploi direct et indirect. Elle participe à l'économie locale avec la vente directe sur place et sur les marchés ainsi que les livraisons à des restaurants et traiteurs du secteur.

### 1.7. Situation financière

L'activité de l'EARL BEUQUE La Truite de la Petite Montagne lui permet de générer un chiffre d'affaire annuel moyen de 450 00€, l'extension de production pourrait permettre d'atteindre un montant de 600 000€.

### 1.8. Personnel de la pisciculture

Le personnel affecté à l'exploitation de la pisciculture est le suivant :

- Monsieur Pascal BEUQUE, gérant de l'EARL,
- 6 employés dont 5 à temps plein et un quart temps,

L'entreprise accueille régulièrement des stagiaires et des apprentis.

L'exploitant de la pisciculture a mis en place un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels sur l'ensemble de son entreprise.
Le personnel est qualifié pour la gestion d'un élevage piscicole. Le gérant et un des salariés livrent le poisson vivant pour le repeuplement. A cet effet, il bénéficie tous les deux de l'agrément pour le transport d'animaux vivants délivré par la DDETSPP 39.

### 1.9. Description brève de l'autre activité sur le site

M. BEUQUE a développé une activité de transformation et de mareyage dans un laboratoire sur le site de la pisciculture. Cette activité se situe dans le prolongement de la production piscicole puisque M. BEUQUE transforme ses poissons mais il a élargi la gamme des produits proposés à ses clients avec des grenouilles et des surgelés.
Cette activité est réalisée par l'EARL dans un atelier aux normes de 153 m² qui bénéficie d'un agrément sanitaire européen (FR 39.312.001 CE).

## 2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

### 2.1. Prise d'eau et alimentation des bassins

Plan des installations en annexe n°7

Une prise d'eau sur le Valouson (ROE24684) permet d'alimenter en continu les différents bassins de la pisciculture. Le barrage, de 20 m de large et 1,25m de haut, construit en pierre de taille avant 1790 permet d'orienter une partie du débit de la rivière vers l'élevage.

Figure 3 : Barrage de la pisciculture

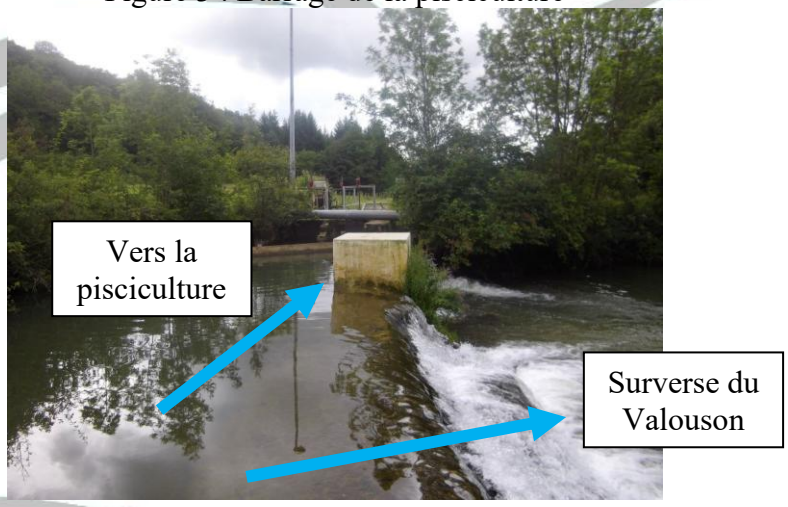


La prise d'eau est aménagée en rive gauche. Cet ouvrage est équipé d'un système de régulation de la hauteur d'eau par des vannes en acier et d'un dégrilleur-défeuilleur permettant de retenir les feuilles et les branches tombant dans la rivière.
Il est soumis au régime des débits réservés, le pisciculteur doit donc laisser passer en permanence un débit garantissant la vie aquatique sur le tronçon court-circuité (250 L/s). Le TCC mesure 820m de long.

Figure 4 : Système Dégrilleur / Vanne

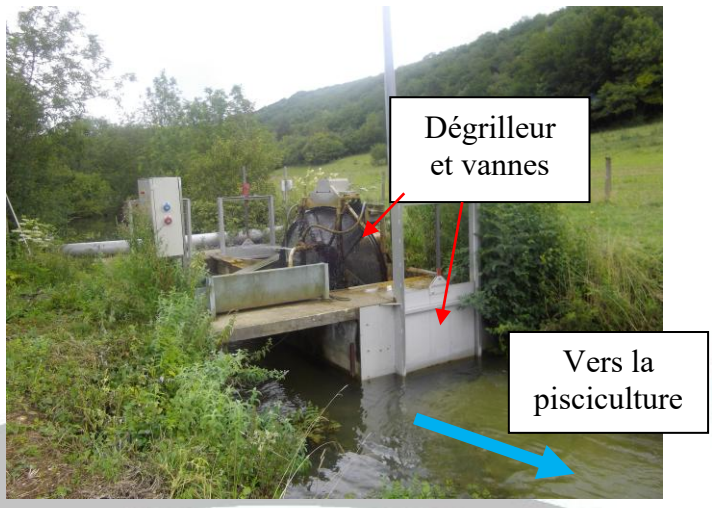


Sur l'ancien canal du moulin, une dérivation a été installée pour orienter le débit d'eau nécessaire vers la pisciculture. De par sa configuration, cette dérivation sur le canal ne peut prélever que 300 l/s. Pour alimenter les bassins, construits en rive droite du Valouson, la dérivation traverse la rivière en aérien pour rejoindre un système d'oxygénation par bicône avant les bassins.

Figure 5 : Canal aérien

Figure 6 : Entrée d'aqueduc sur le canal

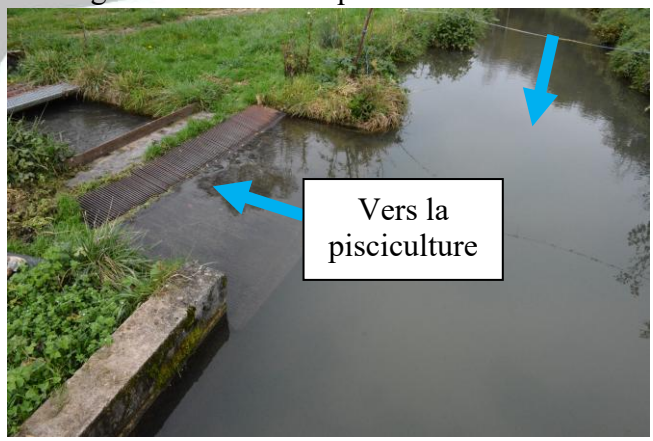


Après l'aqueduc, une petite partie du débit dérivé poursuit son chemin pour alimenter deux bassins qui servent de stockage notamment pour la vente sur place. Cette eau sert également au fonctionnement d'une pompe à chaleur pour une des habitations. L'éleveur va transférer ce stockage dans la pisciculture au sein de deux nouveaux bassins à créer.

Figure 7 : Bassins dans le canal

A l'aval des bassins de la pisciculture, l'eau est récupérée dans le canal de rejet dans lequel un filtre rotatif a été installé.

L'entrée et la sortie du canal du moulin et de la pisciculture sont équipées de grilles dont les barreaux sont espacés de 10 mm empêchant toute communication du poisson avec le milieu naturel.

La dénivellation entre la hauteur d'eau du barrage et l'exutoire de la pisciculture est d'environ 1,5 m.

## 2.2. Caractéristiques des bassins

La pisciculture est constituée de 11 bassins :

| | |
|---|---|
| - 4 grands bassins béton (35 m x 3,50 m) : | 490,00 m² |
| - 6 petits bassins béton (15 m x 2 m) : | 180,00 m² |
| - 1 bassin des géniteurs (11,5 m x 2,5 m) | 28,75m² |
| - Projet de 2 bassins (39,38 m x 3,5 m) : | 275,66 m² |
| Total : | 974,41 m² |

Les ouvrages d'entrée d'eau et de vidange sont équipés de grilles ainsi que de planches permettant de maintenir la hauteur d'eau (1m dans les grands et 80cm dans les petits).

Figure 8: Petits bassins en béton

Figure 9 : Série 1 des grands bassins en béton

Figure 10 : Série 2 des grands bassins en béton (ancien bassin en terre)

A ces bassins extérieurs, nous pouvons ajouter dix auges PVC (2,5m x 0,5m) ainsi que 9 (7m x 1m) en béton d'alevinage pour l'élevage des jeunes poissons soit 73m² avec 30 cm d'eau) installées dans le hangar d'exploitation. La salle d'incubation comporte également 10 incubateurs verticaux (capacité : 40 000 œufs chacun) et 20 clayettes d'incubation à positionner sur les auges.

Figure 11 : Auges PVC

Figure 12 : Bassins d'alevinage en béton

Le volume total d'eau contenu dans les bassins (nouveaux bassins compris) est de 938,41 $m^3$. Avec un débit maximal prélevé de 300 L/s, l'eau de la pisciculture est renouvelée 1,15 fois par heure. Etant supérieur à 1, ce taux de renouvellement horaire est tout à fait correct pour élever des salmonidés.

Figure 13 : Répartition des bassins

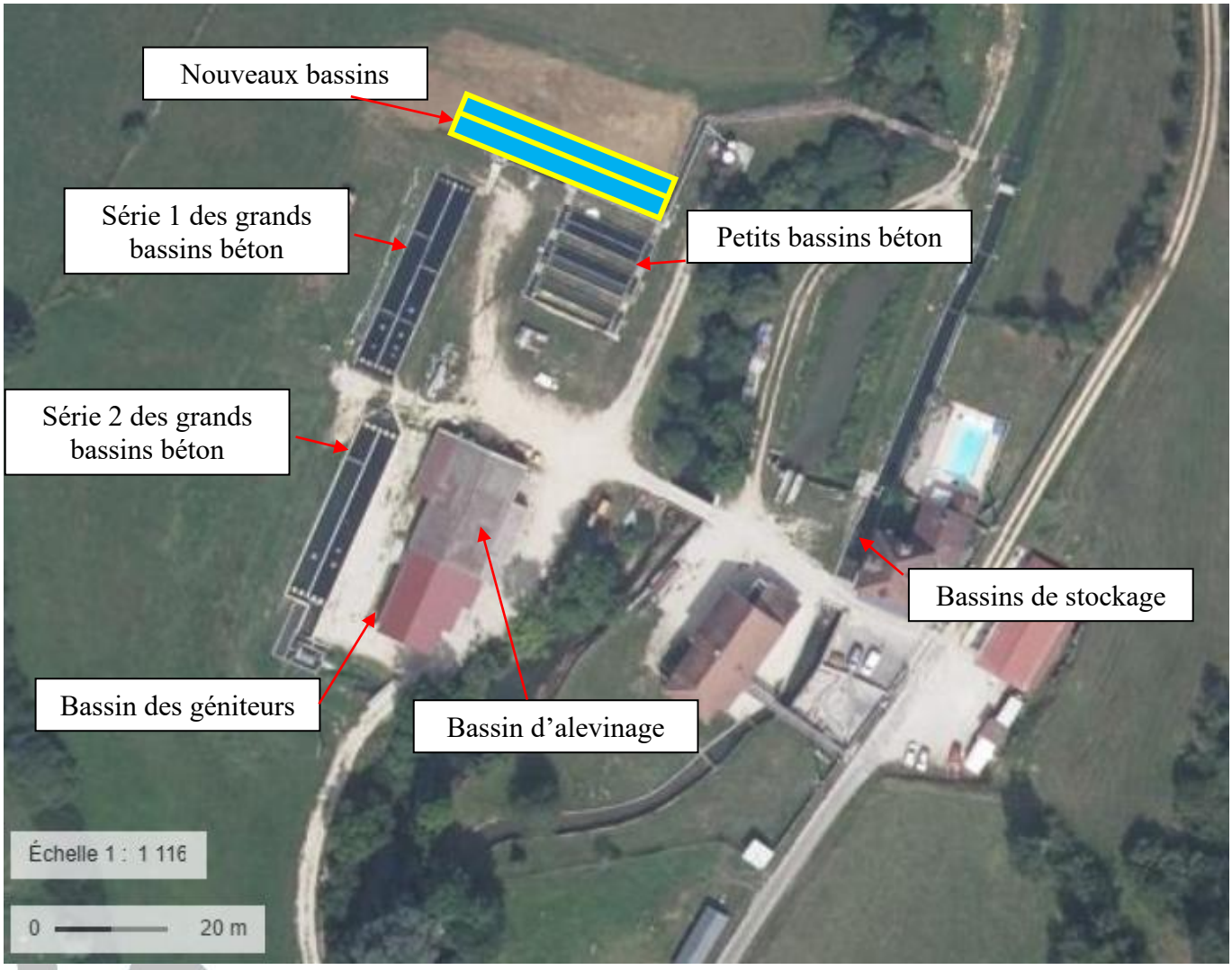


*Source Fond de carte Géoportail*

## 2.3. Circulation de l'eau

L'eau captée dans le canal du moulin est conduite vers les bassins via un aqueduc passant au-dessus du Valouson. Il est dimensionné pour permettre le passage de 300 L/s au maximum (section : 1,5m x 0,3m).
Une partie du débit (60 $m^3$/h) est oxygéné à l'aide d'un cône. Le flux passe alors dans les petits bassins béton avant de rejoindre la série 1 des grands bassins béton. Une partie du débit rejoint les bassins d'alevinage dans le bâtiment. Cette eau passe par le bassin des géniteurs avant d'aller au filtre. Le flux principal rejoint également ce filtre en passant par la 2ème série. Les deux séries de grands bassins béton sont équipées de plate-forme à jets pour assurer une bonne oxygénation de l'eau.
A terme, les bassins le long de l'ancien moulin seront remplacés par deux bassins béton à créer (39,38 m x 3,5 m). Pour alimenter la pisciculture en période d'étiage, lorsque le débit du Valouson sera inférieur à 250 L/s, un pompage dans la rivière sera mis en place en amont de l'aqueduc. L'eau pompée sera remontée dans ce canal aérien. Le retour de cette eau sera assuré par une canalisation à créer depuis l'aval du filtre jusque sous l'aqueduc en aval du point de pompage.

Figure 14 : Circulation actuelle de l'eau dans la pisciculture (flèches bleues)
et circulation envisagée (flèches jaunes)

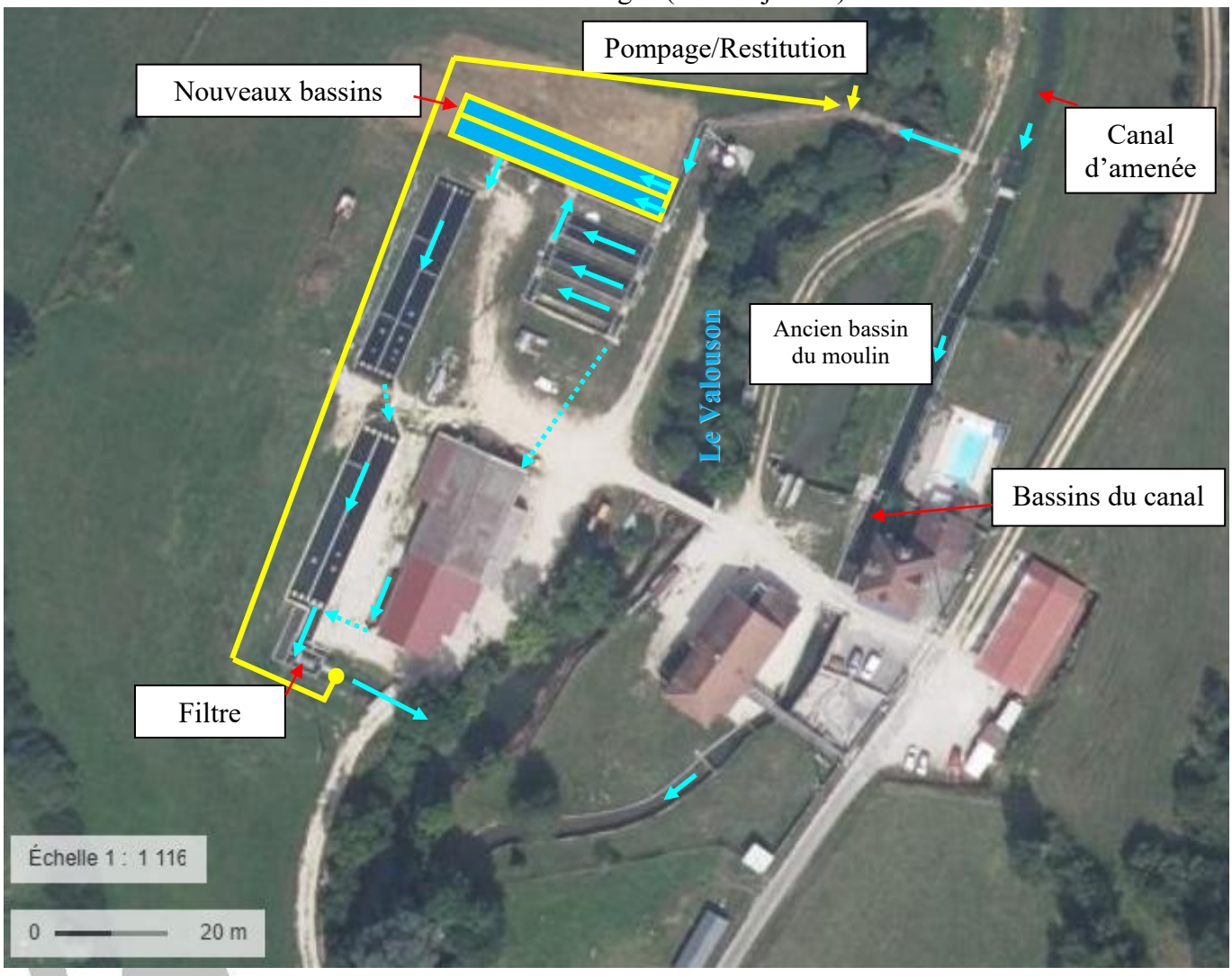


*Source Fond de carte Géoportail*

Avant le rejet dans le Valouson, l'eau est traitée au moyen d'un filtre rotatif FAIVRE modèle 24-160 avec une toile de 80µm. Cet équipement est donné pour retenir 50% des matières en suspension (MES). La fiche technique de ce filtre est jointe en annexe 10.
L'eau de rinçage du filtre est envoyée dans un bassin de rétention de 10m de long par 2m de large et de 15m$^3$ de volume. La surverse de ce bassin retourne au filtre.
Une fois le bassin plein de matières décantées, les boues sont récupérées par M. Stéphane RENAUD, agriculteur installé à Marigna sur Valouse (EARL RENAUD Stéphane) pour être épandues sur ses terres (cf. plan d'épandage en annexe 11 et 11 bis). Ce partenariat existe depuis 1995 et il a été mis à jour en 2023. La vidange du bassin de rétention est réalisée tout au long de l'année (toutes les 6 à 7 semaines environ) par un prestataire extérieur à la demande de M. BEUQUE. Ces effluents liquides sont transférés dans la fosse à lisier de l'agriculteur qui les reprend en fonction des besoin d'épandage.

## 2.4. Caractéristiques des bâtiments

Un hangar de 270 m² sert au stockage des palettes d'aliments et du matériel. Il abrite également la salle d'alevinage, un atelier de réparation, un vestiaire, un bureau et une salle de repos. Un deuxième hangar accolé au premier a été créé en 2021. Il a une surface de 160 m² et il sert de magasin de pièces détachées,

de stockage du matériel motorisé et de garage.

Figure 15 : Hangars

Les produits de soin et d'hygiène sont stockés dans le local technique au milieu de la pisciculture. Celui-ci est fermé à clef. Il est étanche (béton coulé avec une marche vers l'extérieur empêchant les fuites vers le milieu).

Devenu vétuste, l'ancien moulin a été détruit. En lieu et place, Monsieur BEUQUE a fait construire sa maison d'habitation. Le sous-sol (220 m²) de celle-ci sert de stockage et de garage pour les véhicules de l'exploitation et de bureau pour l'entreprise.
Signalons également la présence d'une autre maison d'habitation sur place ainsi que de l'atelier de transformation avec deux containers-congélateurs.

Figure 16 : Atelier de transformation et containers-congélateurs

Figure 17 : Affectation des bâtiments

*Source Fond de carte Géoportail*

M. BEUQUE a obtenu un permis de construire auprès de la Mairie de Marigna sur Valouse pour l'installation d'une ombrière pour les bassins avec des panneaux photovoltaïques conformément à la loi Climat Energie (PC n°3931224J0002). Il s'agit de structures avec des poteaux acier et des pannes bois permettant la couverture des bassins soit une surface totale de 2 500 m². Le schéma d'implantation de l'ombrière est présenté en annexe 12.
Avec cette installation, le pisciculteur souhaite produire de l'électricité verte pour sa consommation et la revente du surplus. La structure, au-dessus des bassins, va apporter différents avantages à l'élevage :

- Une protection contre les oiseaux piscivores,
- Une protection contre l'ensoleillement favorable au développement d'algues dans les bassins,
- Une limitation du réchauffement de l'eau dans la pisciculture,
- Une protection du personnel contre les intempéries.

□ *Gestion des eaux pluviales*

Tous les bâtiments à l'exception du local technique et des containers disposent de chenaux qui collectent des eaux pluviales.
Les eaux pluviales des maisons s'écoulent dans le canal de la pisciculture et celles de l'atelier s'infiltrent par un drain. Le hangar est ceinturé de chenaux. Les eaux collectées s'infiltrent dans le sol.

En dehors de ces surfaces imperméabilisées (voie d'accès et parking devant l'habitation), auxquelles il faut ajouter les bassins, l'eau de pluie peut s'infiltrer. L'exploitant a laissé une large place aux espaces gravillonnées et enherbés.
Les eaux pluviales qui tomberont sur l'ombrière s'écouleront directement au sol où elles pourront s'infiltrer.

□ *Sanitaire*

Les personnels de l'entreprise disposent d'un vestiaire avec des toilettes dans le hangar et au niveau de l'atelier de transformation.

## 3. METHODES D'ELEVAGE

### 3.1. Espèces élevées

Les espèces élevées sont la truite arc en ciel (*Oncorhynchus mykiis*) et la truite fario (*Salmo trutta fario*). Les premières sont vendues aux calibres « friture » (10 g), « portion » (250 g) ou « grande truite » (GT – 1,5 à 2 kg). Les truites farios sont vendues à la taille 25-30 cm.

Figure 18 : Truite arc-en-ciel

Figure 19 : Truite fario

*Source ADAPRA*

### 3.2. Planning de production

Monsieur BEUQUE doit pouvoir commercialiser du poisson toute l'année. Pour cela, il achète des œufs environ tous les 4 mois. Ainsi, il dispose de poissons à taille commercialisable régulièrement.
Le pisciculteur achète des œufs de truites arc-en-ciel chez un collègue qui lui apportent les meilleures garanties au niveau sanitaire, ce qui est un gage de réussite pour la suite de l'élevage.
Les 3 premiers lots de 150 000 œufs tout femelle et 20 000 œufs stériles servent à la production des truites portions et des grandes truites. Mais sur ces lots seulement 45 000 truitelles poursuivent leur croissance, le reste du lot est vendu en friture au poids de 10 g. Pour satisfaire la demande de sa clientèle, M. BEUQUE achète un 4$^{ème}$ lot de 100 000 œufs destinés à la vente en friture.
Pour ce qui est de la truite fario, Monsieur BEUQUE dispose d'un stock de géniteurs qu'il a prélevé dans le milieu naturel pour obtenir une souche locale.

La durée d'élevage est liée à la quantité d'aliment distribuée mais aussi à la température de l'eau qui conditionne la digestion chez les truites. En période estivale, le métabolisme des poissons est en pleine activité, les truites sont donc nourries à leur ration. En hiver, les eaux plus froides ralentissent l'activité des truites qui sont moins nourries. Ces variations allongent le cycle de production d'autant qu'il faut également prendre en considération la quantité d'oxygène disponible pour une bonne digestion des aliments. Pour la pisciculture de Monsieur BEUQUE, les durées moyennes d'élevage sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Durée des cycles d'élevage au sein de la pisciculture BEUQUE

| | Durée d'élevage |
|---|---|
| Truite arc-en-ciel (250g) | 16 mois |
| Truite fario (225g) | 26 mois |
| Grande truite (500g) | 21 mois |
| Très grande truite (1,5kg) | 30 mois |

La numérotation des bassins permet s'assurer la traçabilité des mouvements lors des tris (consignés dans le registre d'élevage).

### 3.3. Evolution de la biomasse

Sur le site, la biomasse de poissons évolue entre 24 et 31 tonnes. La moyenne est de 27 tonnes. La pointe maximum de la charge se situe en mars et elle descend progressivement jusqu'en août au fil des ventes. La charge moyenne maximale des bassins est de 33kg/$m^3$.

Tableau 5 : Evolution de la biomasse tout au long de l'année

| Mois | Janv | Fév | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil | Août | Sept | Oct | Nov | Déc |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Quantité en tonnes | 29,2 | 31 | 27 | 25,9 | 26 | 26,4 | 24,3 | 24,1 | 24,9 | 24,4 | 27,7 | 28,2 |

### 3.4. Interventions sur le cheptel

Le planning de production, quoique très sujet à variation, pourrait se présenter comme suit :

□ *Tri des poissons*

La pisciculture est équipée d'un trieur mécanique. Dans cet équipement, les truites ne subissent aucune manipulation hors d'eau. Lorsque la biomasse maximale ou le calibre souhaité sont atteints, le trieur est placé au bord du bassin. Les poissons sont resserrés au cadre et versés dans le trieur à l'épuisette. Des tuyaux installés en sortie du trieur acheminent les poissons vers d'autres bassins de grossissement. Chaque sortie de tuyau peut être équipée au besoin du système de pesée Aquamass.
Cette étape importante dans la gestion de l'élevage permet :

- D'ajuster la biomasse à la disponibilité en oxygène,
- Sélectionner les poissons commercialisables,
- Refaire une mesure de poids moyen pour réajuster la ration alimentaire et suivre la croissance du cheptel.

□ *Nature des aliments et principe de distribution*

La nourriture distribuée est uniquement constituée d'aliments extrudés à haute digestibilité et faible potentialité de pollution. Ils sont composés de farines et d'huiles de poissons, de farines et d'huiles végétales et d'un complément vitaminique dans des proportions permettant de satisfaire aux besoins nutritionnels des poissons élevés.
La formule et la grosseur des granulés varient en fonction du poids des poissons à nourrir. Les quantités distribuées sont fonction de la température de l'eau, du poids des poissons et des quantités d'eau et d'oxygène circulant dans les bassins. La distribution se fait manuelle en deux fois à la main pour une meilleure appréciation de l'appétit des poissons et donc des quantités à distribuer. Les poissons sont

nourris 6 jours sur 7 et le 6ème jour ils reçoivent une demi-ration. Les truites destinées à la transformation sont mises à jeun pendant 4 jours avant l'abattage.

La ration est calculée par le pisciculteur. Elle peut être réduite en cas de manque d'appétit ou lorsque les conditions de débits ne permettent pas de respecter les obligations réglementaires.

M. BEUQUE utilise des aliments de la gamme Oméga HE de Skretting. Une fiche technique de ces aliments est jointe au dossier (annexe 13).

Globalement selon les périodes et la biomasse présente, la quantité d'aliments distribués varie en moyenne entre 155 et 203 kg par jour. En pleine croissance, le taux de nourrissage des poissons se situe entre 0,5 et 0,8 % de la biomasse.

Les aliments sont livrés en sacs de 25 kg sur palette et ils sont stockés dans un lieu sec, propre, fermé et dédié à cet effet. Ce local se situe dans le hangar. Celui-ci est pourvu d'un sol bétonné permettant un entretien facile. En l'absence du pisciculteur et de ses salariés, ce bâtiment est fermé. Le pisciculteur procède donc à la lutte contre les rongeurs grâce à des appâts spéciaux (Plan de dératisation en annexe 14).

L'indice de conversion (quantité d'aliment distribué / quantité de poissons produite) est de 1,16, ce qui représente 53 tonnes d'aliment distribué par an pour une production de 45 tonnes de poissons.

□ *Nettoyage, désinfection et évacuation des animaux morts*

Les bassins sont vidangés et nettoyés entre chaque lot au jet d'eau chaude haute pression et désinfectés au Désogerme 3A. Les animaux morts sont ramassés tous les jours (environ 5 kg) et stockés en chambre froide dans un bac spécifique. En cas de mortalité exceptionnelle, maladie ou asphyxie d'un bassin par exemple, les poissons morts sont enlevés rapidement par l'équarrisseur. Un contrat d'enlèvement a été signé avec la société MONNARD. Les déchets de l'atelier de transformation sont stockés dans le même local et ils sont collectés toutes les semaines par la société PROVALT dans le cadre d'une tournée.

□ *Soins et traitements*

La gestion sanitaire de la pisciculture est réalisée par l'exploitant en collaboration avec le vétérinaire du fabricant d'aliment piscicole et le service « Santé animale » de la DDCSPP 39. De plus, la profession a rédigé un guide de bonnes pratiques sanitaires à l'attention de tous les éleveurs. Cet ouvrage sert de référence au pisciculteur dans sa gestion quotidienne. Il y trouve notamment des conseils sur l'utilisation des produits de soin et d'hygiène mais ce guide n'a pas pour vocation de remplacer les professionnels de la santé animale.

En cas de maladies bactériennes comme les flavobactéries ou la furonculose, le vétérinaire du site peut prescrire un traitement antibiotique après réalisation d'un antibiogramme pour adapter le traitement à la souche identifiée et assurer la guérison des poissons.

Afin de prévenir l'apparition de la Yersiniose (autre maladie bactérienne) et de supprimer l'utilisation d'antibiotique contre cette pathologie, M. BEUQUE vaccine son cheptel à plusieurs stades :

- à 4-5 grammes en primo vaccination par balnéation,
- Puis un rappel par injection 6 mois plus tard.

L'ensemble des bonnes pratiques sanitaires mises en place par M. BEUQUE lui a permis d'obtenir un agrément zoosanitaire nécessaire à la mise sur le marché de sa production et le statut indemne en 2021.

Ce statut certifie l'absence de deux virus très contagieux et dangereux, seulement pour les poissons, la Nécrose Hématopoïétique Infectieuse (NHI) et la Septicémie Hémorragique Virale (SHV).

Toutes les interventions sur le cheptel, les entrées et sorties de poissons, d'aliments, les mortalités, etc…, sont consignées dans le REGISTRE D'ELEVAGE.

## 4. EQUIPEMENTS EXISTANTS ET PRODUITS UTILISES

### 4.1. Equipements existants

Pour mener à bien sa production, Monsieur BEUQUE dispose de différents matériels :

- Groupe électrogène (puissance 40kva), réservoir intégré de 110 litres,
- Trieur de marque FAIVRE modèle Helios 30,
- Dégrilleur de marque FAIVRE modèle Degrilldisc,
- Filtre rotatif de marque FAIVRE modèle 24-160 (pour 470l/s)
- Pompe à poissons de marque FAIVRE modèle 6 pouces.

Figure 20 : Dégrilleur circulaire

Figure 21 : Filtre rotatif et bac de rétention

Plusieurs armoires électriques ont été installées sur le site afin de pouvoir brancher ces équipements. Cette installation électrique est conçue conformément aux normes en vigueur dans les milieux humides.
La consommation annuelle de l'entreprise est de 255 000 kWh, 65 000 $m^3$ d'$O_2$ et 17 000 L de gazole pour les livraisons et le groupe électrogène.

En plus de ce « gros » matériel, Monsieur BEUQUE dispose de petits équipements tels que des épuisettes, des tubes PVC pour le transfert des poissons, des cadres pour les serrer dans les bassins, des bacs pour les transporter sur le site.

Afin de permettre une bonne oxygénation de l'eau, M. BEUQUE a fait installer un cône d'oxygénation sur l'eau du canal d'amenée. L'eau est pompée (60 $m^3$/h), elle traverse un ciel d'oxygène pur avant d'aller en direction des petits bassins béton et vers l'alevinage.

Figure 22 : Cône d'oxygénation

En tête de chacune des 2 séries de grands bassins béton, M. BEUQUE a fait installer par la société FOX Aquaculture une plate-forme à jets. Une partie de l'eau (70 L/s) entrant dans la série est remontée dans un réservoir supérieur dont le fond est percé de trous la laissant tomber au travers d'un ciel d'oxygène pur. Le flux part ensuite vers les bassins. Les deux plates-formes fonctionnent sur le même principe et elles sont déclenchées en fonction des besoins.

Figure 23 : Plate-forme à jets en tête de la 2ème série

Figure 24 : Principe de fonctionnement d'une plateforme à jets (vue en coupe latérale)

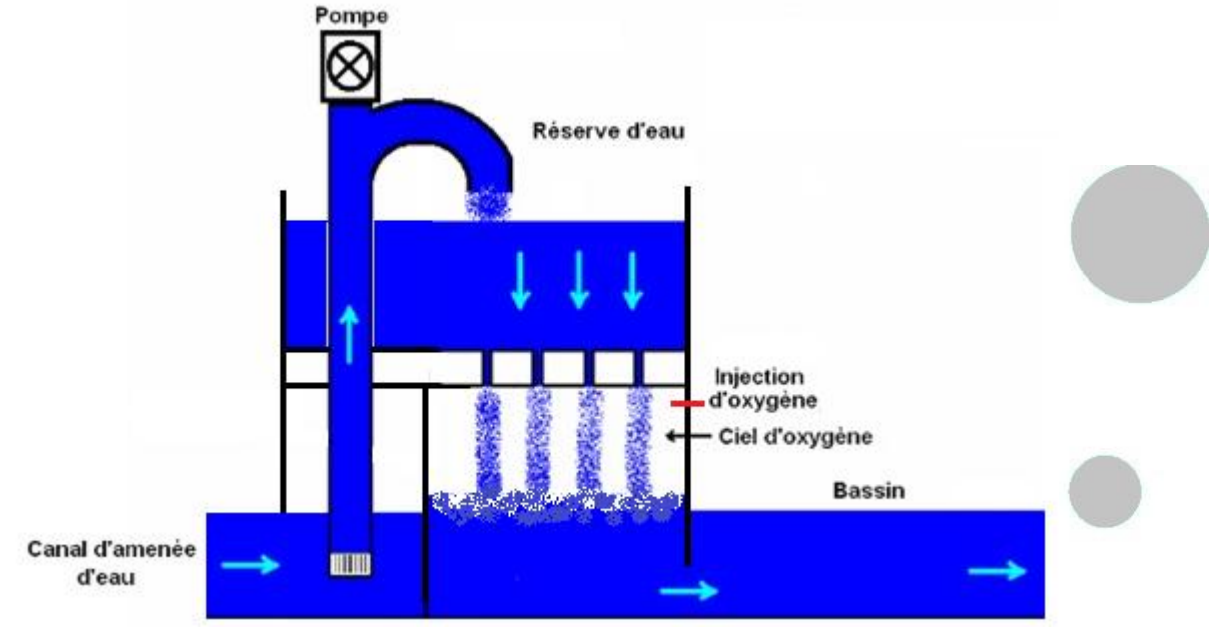


Le cône et les plateformes à jets sont alimentés en oxygène pur depuis deux cuves de 5 000 litres et 1 000 litres, en secours. Si l'oxygène est utilisé sous forme gazeuse, il est stocké sous forme liquide à -183°C et à une pression de 8 bars. Pour passer d'une forme à l'autre, un système d'échangeur est placé derrière la cuve pour remonter la température jusqu'à la phase gazeuse. L'approvisionnement des cuves et leur entretien sont assurés par leur propriétaire, la société LINDE, dans le cadre d'un contrat, d'une surveillance à distance des niveaux et de tournée de remplissage.

Figure 25 : Cuves de stockage de l'oxygène liquide

En appui du cône et des plateformes à jets, M. BEUQUE dispose également d'aérateurs de surface :

- 4 aérateurs Faivre modèle Flobull 0,5 CV dans la 1ère série de grands bassins béton,
- 2 aérateurs Faivre modèle Flobull de 1 CV dans la 2ème série de grands bassins béton.

La concentration en oxygène est mesurée à la sortie de chaque bassin au moyen d'une sonde Oxyguard. Les valeurs sont centralisées via le logiciel Aqualarm au niveau de l'ordinateur dans le hangar. Elles sont visualisables instantanément sur le schéma de la pisciculteur ce qui permet au pisciculteur de réagir dès que nécessaire en déclenchant les plates-formes à jets. Ce système est sous alarme pour prévenir le pisciculteur en cas de concentration trop basse qui déclenche automatiquement la mise en route des aérateurs. Cette organisation permet de maintenir un bon niveau d'oxygène dans les bassins et en sortie de pisciculture (70% de la saturation).

Enfin, deux véhicules spécialement équipés de cuves et de moyens d'oxygénation permettent la livraison des poissons vivants :

- Pick-up Ford équipé d'une cuve de 900 litres auquel peut être attelé une remarque double-essieux supportant 3 cuves de 900 litres ;
- Camion Peugeot Jumper 3,5 tonnes équipé d'une cuve de 750 litres.

D'autres véhicules frigorifiques servent à la livraison des produits transformés.

### 4.2. Produits utilisés

Afin d'assurer l'hygiène et la bonne santé des poissons, M. BEUQUE dispose de produits de désinfection du matériel et de soins du cheptel. L'ensemble de ces produits est stocké dans le local technique dont l'accès est réservé au personnel de la pisciculture.
Les produits utilisés dans le cadre de l'exploitation de la pisciculture sont les suivants :

- Chloramine T,
- Formaldéhyde,
- Peroxyde d'hydrogène,
- Désogerme,
- Ammonium quaternaire,
- Bronopol,
- Eugénol.

D'autres produits sont utilisés pour le fonctionnement de la pisciculture :

- Oxygène liquide,
- Gazole.

Les caractéristiques de ces produits sont présentées en annexe de l'étude des dangers.

Les fiches de données de sécurité sont consignées dans un classeur disponible pour l'usage du personnel et en cas de contrôle ainsi que lors des interventions des services de secours.

# V. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

## 1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ACCES

La pisciculture BEUQUE est implantée au lieu-dit « Le Moulin » à l'Est de la commune de Marigna-sur-Valouse, dans le département du Jura (39).
L'altitude moyenne du site d'implantation de la pisciculture avoisine les 359 m.

Figure 26 : Localisation de la pisciculture BEUQUE

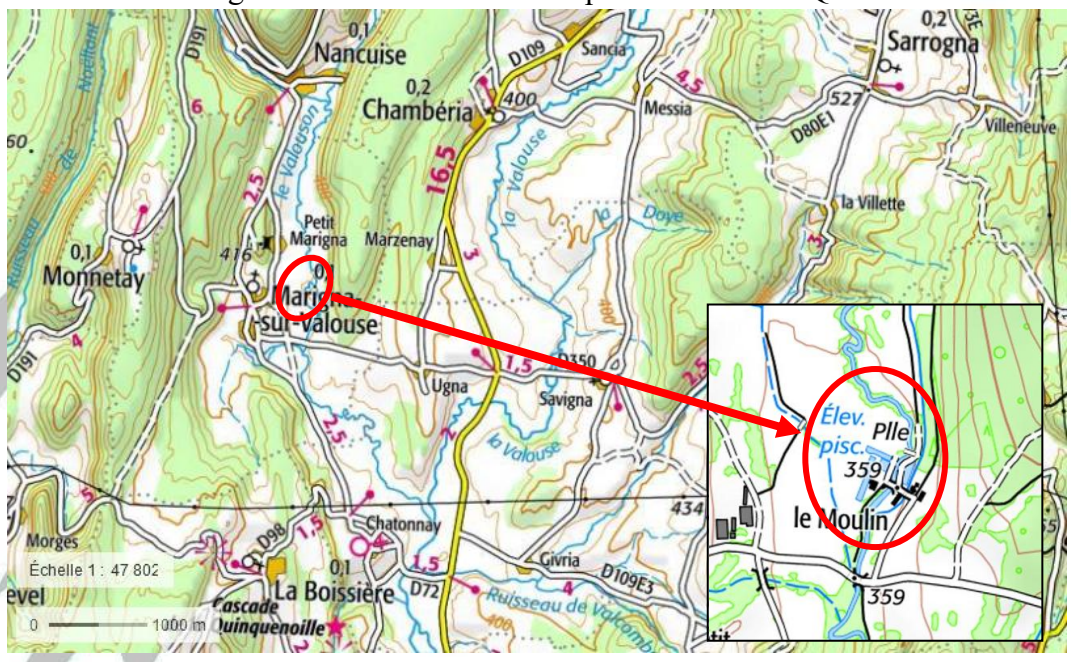


*Source Géoportail*

Le site est accessible depuis la Route Départementale 350 par un chemin goudronné jusqu'à l'entrée de la pisciculture. La RD 350 relie les départementales 72 et 109 à hauteur de Marigna.

## 2. ELEMENTS PHYSIQUES

### 2.1. Scénario de référence du contexte climatique

Le bassin versant du Valouson est sous l'influence d'un climat à caractère continental qui se traduit par de fortes amplitudes thermiques saisonnières et une bonne insolation.

Les données climatologiques qui suivent sont issues de la station Météo France de St Julien SA et regroupent les informations collectées entre 1991 et 2020. Cette station est la plus proche de la pisciculture (10 km à vol d'oiseau au Sud-Ouest). Elle est implantée à une altitude très proche de celle de la pisciculture (361 – 359).

□ *Température*

La température moyenne annuelle dans le secteur de la pisciculture est de 10,6°C. Les records sont, pour la plus basse -20,6°C et pour la plus haute 38,6°C. Les hivers peuvent être rigoureux et les étés sont modérément chauds.

Tableau 6 : Températures moyennes établies
sur la période 1991-2020 à la station de St Julien SA

| | Janv | Fev | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil | Août | Sept | Oct | Nov | Déc | Moyenne |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| T°C moy max | 6 | 7,7 | 12,2 | 16 | 19,8 | 23,9 | 25,6 | 25,3 | 21,2 | 16,3 | 10,2 | 6,6 | 15,6 |
| T°C moy | 2,4 | 3,2 | 6,6 | 9,9 | 13,7 | 17,5 | 19,1 | 18,8 | 15 | 11,4 | 6,2 | 3 | 10,6 |
| T°C moy mini | -1,3 | -1,4 | 1 | 3,7 | 7,6 | 11,1 | 12,5 | 12,2 | 8,9 | 6,4 | 2,1 | -0,6 | 5,2 |

*Source Météo France*

Figure 27 : Présentation des températures moyennes mensuelles
sur la période 1991-2020 à la station de St Julien SA

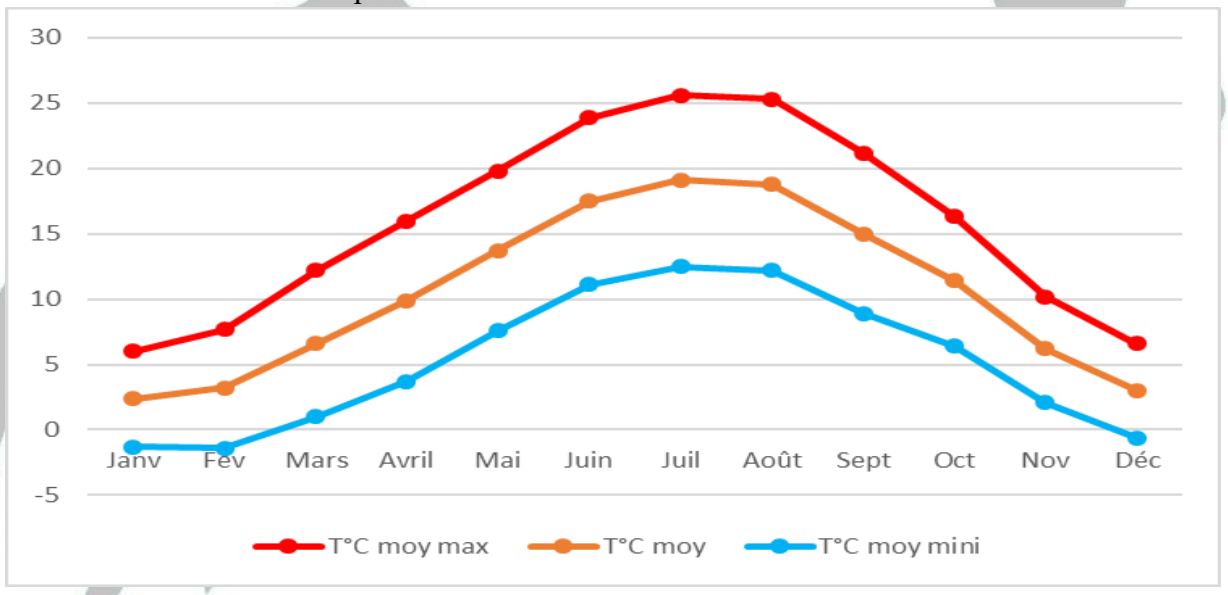


*Source Météo France*

Figure 28 : Evolution interannuelle des températures moyennes
à St Julien SA entre 1997 et 2022

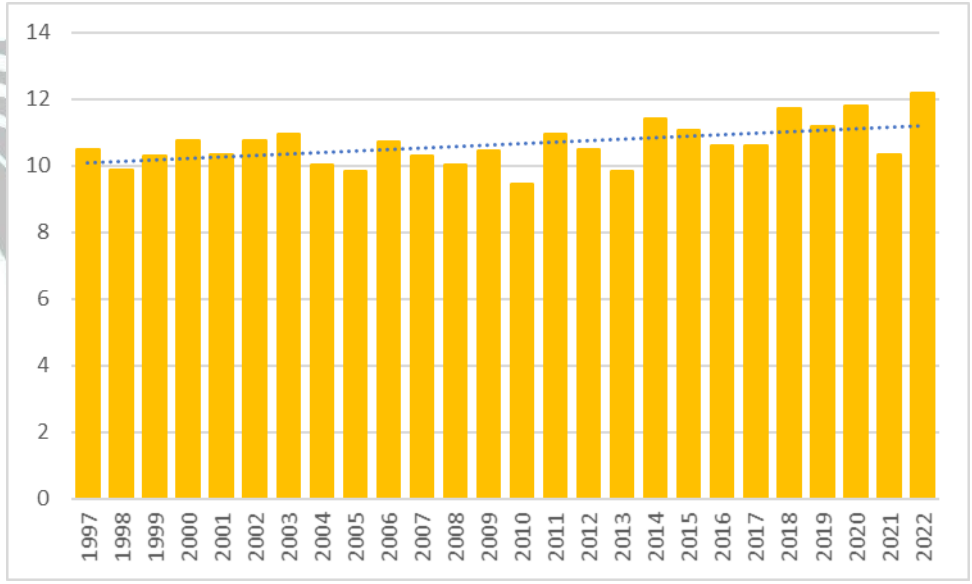


Le graphique ci-dessus montre l'évolution des températures moyennes annuelles à St Julien SA entre 1997 et 2022. Nous constatons qu'elles sont en hausse, passant de 10,1°C à 11,2°C, soit une augmentation de 1,1°C sur 25 ans.

□ *Précipitation*

La moyenne annuelle des précipitations est de l'ordre de 1 349,8 mm. Cette pluviosité assez importante peut s'expliquer par le fait que les chaînons du Jura constituent les premiers reliefs rencontrés par les perturbations venues de l'Ouest. Le mois le plus sec est juin, à l'inverse le plus arrosé est novembre.

Tableau 7 : Hauteurs moyennes des précipitations établies sur la période 1991-2020 à la station de St Julien SA

| **Mois** | **Janv** | **Fev** | **Mars** | **Avril** | **Mai** | **Juin** | **Juil** | **Août** | **Sept** | **Oct** | **Nov** | **Déc** | **Moyenne** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Précipitations en mm | 114,5 | 96,6 | 107,7 | 104,5 | 127,1 | 91,7 | 97,6 | 108,7 | 93 | 131 | 146,2 | 131,2 | 1 349,80 |

La répartition selon les saisons montre que l'automne est particulièrement humide :

- Eté (JJA) : 298 mm
- Automne (SON) : 370,2 mm
- Hiver (DJF) : 342,3 mm
- Printemps (MAM) : 339,3 mm

Figure 29 : Répartition intermensuelle des précipitations à St Julien SA en mm

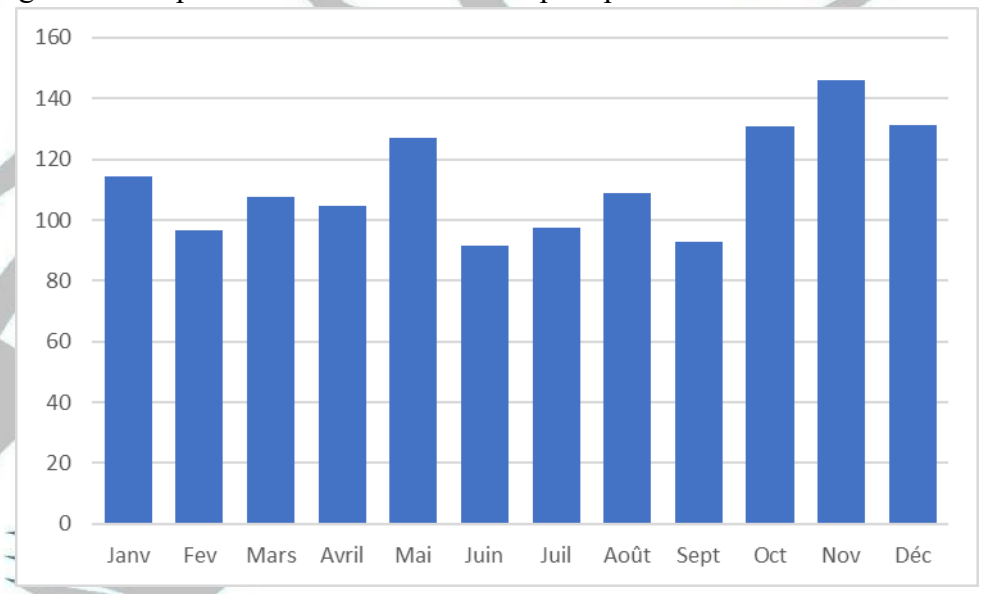


Une partie des précipitations peut se faire sous forme neigeuse susceptible d'alimenter les cours d'eau au printemps (fonte de neige).

Figure 30 : Evolution interannuelle des précipitations à St Julien SA entre 1997 et 2022

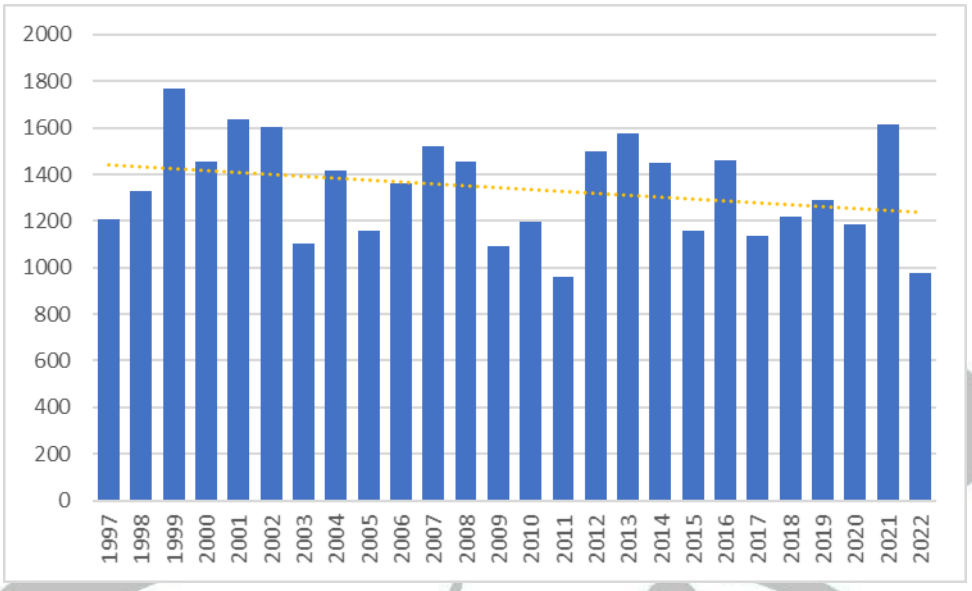


*Source Météo France*

Le graphique ci-dessus montre l'évolution des précipitations annuelles à St Julien SA entre 1997 et 2022. Nous constatons qu'elles sont en baisse, passant d'un peu plus de 1 400 mm par an à un peu plus de 1 200 mm, soit une perte de 200 mm en 25 ans. Cette diminution de la pluviométrie a un impact sur les écoulements de surface.

□ *Régime des vents*

Les vents suivent le sens de la vallée dont l'orientation en Nord – Sud. Le vent dominant vient du Nord (La Bise) mais il peut être de secteur Sud, voire d'Ouest qui amène les précipitions pluvieuses.

□ *Conclusion sur l'évolution du climat*

Les services de Météo France ont réalisé des projections en matière d'évolution du climat à l'horizon 2050 dans le cadre de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), mise en place par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires.
Ainsi, à l'échelle de la commune de Marigna sur Valouse (*Source Climadiag Commune*) :

- Les températures moyennes :
  - En hiver pourrait passer de 1,5°C à 3 – 4,2°C
  - Au printemps de 9°C à 10 – 11,3°C
  - En été de 17,8°C à 19,9 – 21°C
  - En automne de 9,7°C à 11,6 – 12,5°C

Soit des augmentations comprises entre 1 et 3,2°C en fonction des saisons et des scénarios. Les projections mettent en évidence un nombre de jours et de nuits avec des chaleurs en augmentation significative.

- Les précipitations moyennes :
  - En hiver de 394mm à 439 – 532mm
  - Au printemps de 372mm à 350 – 480mm
  - En été de 319mm à 246 - 347mm
  - En automne de 393mm à 355 à 462mm

En fonction des scénarios envisagés, les précipitions moyennes pourraient baissées de 88 mm ou augmenter de 69 à 343 mm par an. Dans les hypothèses basses et médianes, seul l'hiver semble devoir être réellement plus humide.
Les projections montrent également que le nombre de jours de précipitations risque de diminuer même en hiver ce qui annonce des pluies plus intenses.

## 2.2. Géologie et hydrogéologie

□ *Géologie*

La vallée du Valouson est composée d'alluvions modernes (Fz), comprenant des graviers calcaires dans une matrice à dominante argileuse. Les reliefs calcaires donnent naissance à des lithosols et des sols superficiels calmagnésiques. Dans la vallée, le substrat engendre des sols alluviaux, à tendance argileuse.

Figure 31 : Carte géologique du secteur d'étude

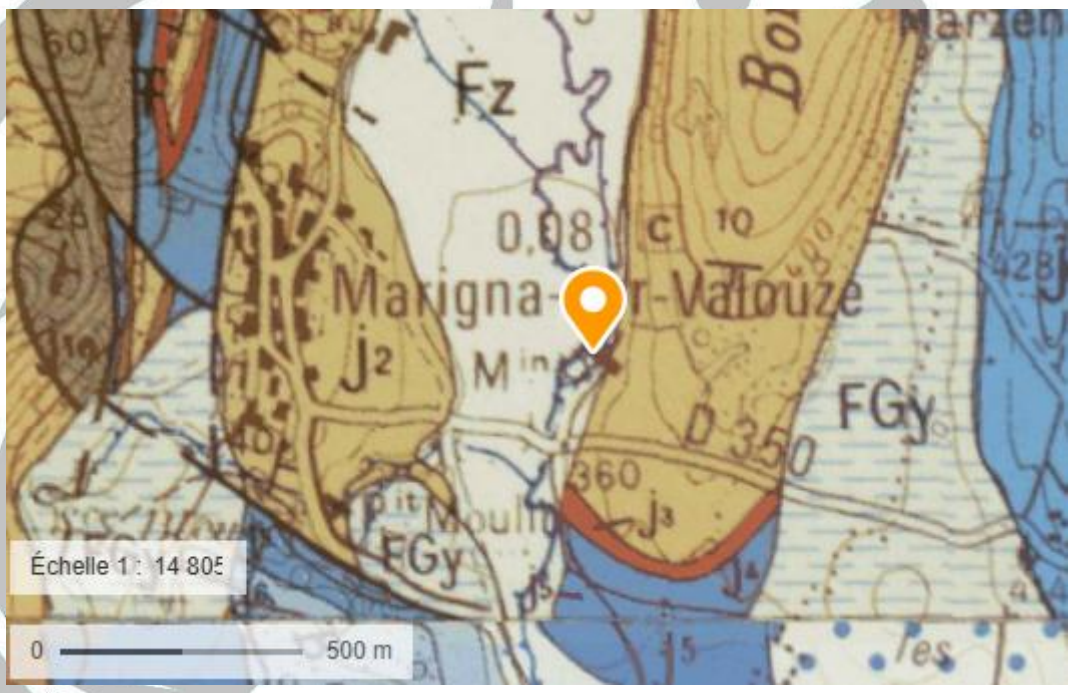


*Source Géoportail*

□ *Hydrogéologie*

L'entité hydrogéologique au-dessus de laquelle la pisciculture est installée correspond aux calcaires du Jurassique moyen et supérieur du Revermont et de la Petite Montagne (515AR00). Ce système est karstifié avec des pertes comme celles de la Thoreigne à Chavéria et les résurgences de Tonaille et de la Doye qui forment le Valouson.

Figure 32 : Carte de aquifères

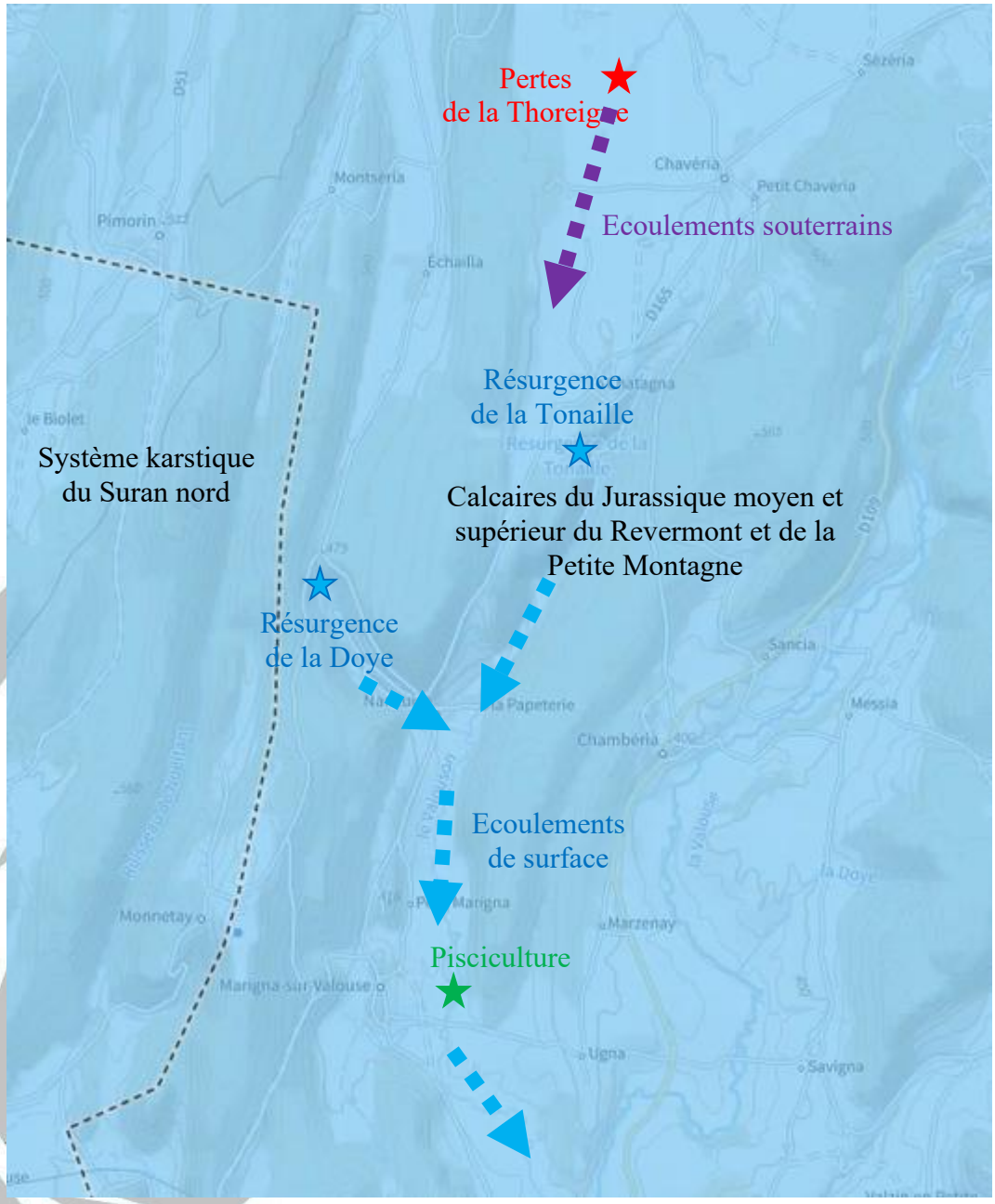


*Source Fond de carte BDLISA*

## 3. MILIEU RECEPTEUR

### 3.1. Caractéristiques du bassin versant du Valouson

Le Valouson coule du Nord vers le Sud et se jette dans la Valouse à Chatonnay soit 9,2 km en aval de sa source. Il est issu de la résurgence de la Tonaille au Sud de Chatagna et reçoit le Petit Valouson (autrement appelé la Nancuise) issu de la résurgence de la Doye. Ses résurgences sont alimentées par les pertes de la Thoreigne, cours d'eau qui s'écoule entre Dompierre sur Mont (source) et Chavéria (pertes) sur 9 km.
Il reçoit également les eaux de plusieurs sources en rive gauche (sources de Vaux, du Tourtier, les Sept Sources, de la Foulatière et de la Source Bleue) et en rive droite (source du Moulin Boursier, source du Petit Marigna).

Au total, le bassin versant du Valouson mesure 97 km² mais il n'est que de 85 km² au droit de la pisciculture.

Le paysage local est composé de forêt sur les collines à l'Est et l'Ouest (Bois de Crin, du Rochet et des Grandes feuilles) et de prairies de pâture et de fauche en fond de vallée où séjournent des troupeaux de race montbéliarde. Ces vaches donnent du lait pour la production de Comté.

Figure 33 : Réseau hydrographique local

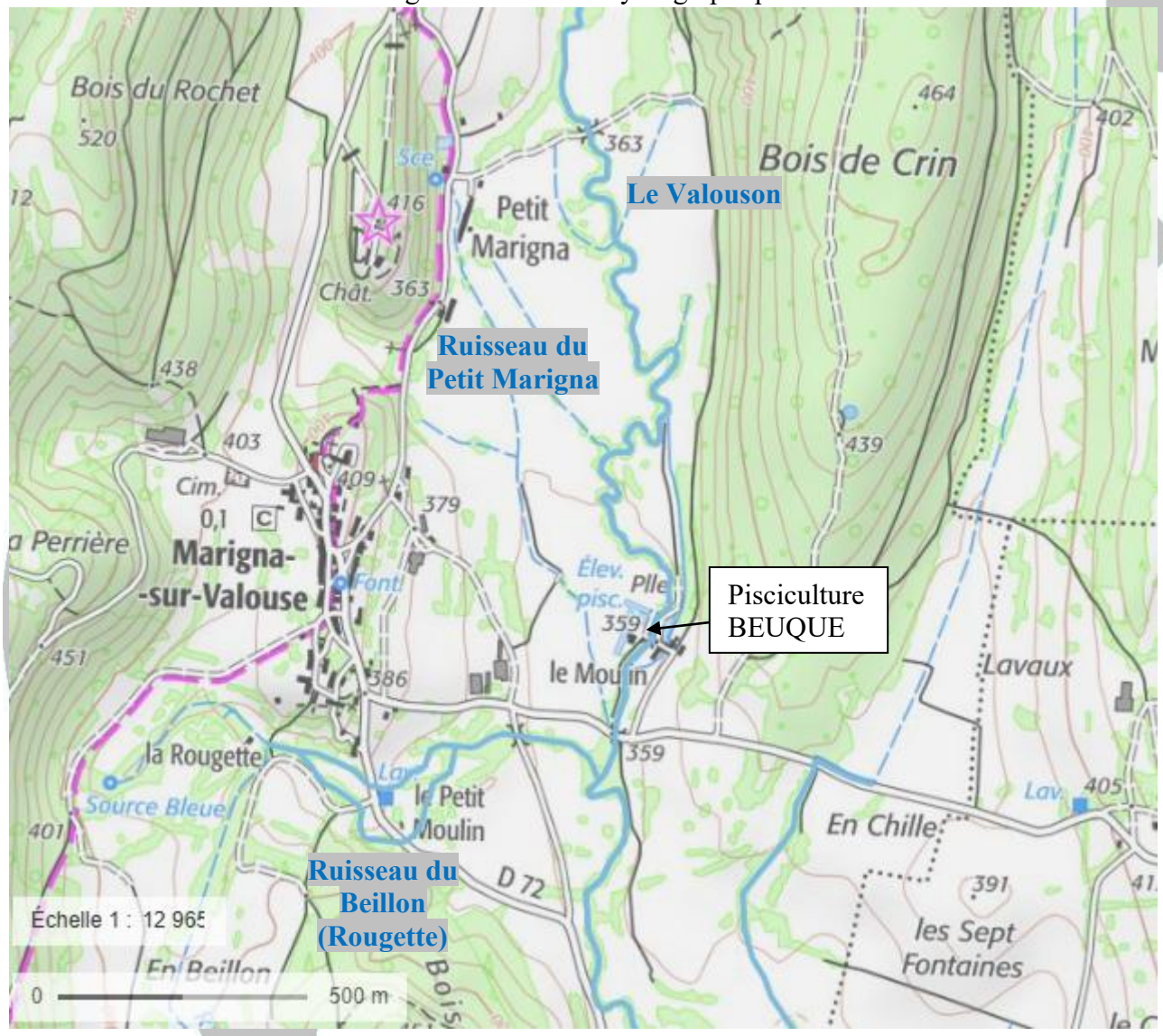


*Source Fond de carte Geoportail*

Autour de la pisciculture, nous pouvons identifié trois autres cours d'eau en plus du Valouson :

- le ruisseau du Petit Marigna qui descend d'une source émergeant entre le château et le lieu-dit qui lui a donné son nom. Il rejoint le Valouson en aval de la pisciculture,
- le ruisseau du Beillon (ou Rougette) conflue avec le Valouson en aval de la pisciculture et il reçoit les eaux de la Source Bleue.
- Un ruisseau non dénommé qui s'écoule à l'Est du Bois de Crin et qui rejoint le Valouson lui aussi en aval de la pisciculture.

Le bassin versant du Valouson est parsemé de nombreuses sources mais également de lavoirs et de fontaines qui rappellent l'utilisation de l'eau par l'homme depuis de centaines d'années

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) validé en 2015 au niveau régional a identifié le Valouson dans sa Trame bleue comme milieu aquatique et son environnement comme milieu humide.

Le Valouson est classée en liste 1 au titre de l'article L 214-17 du code de l'Environnement et en réservoir biologique.

### 3.2. Régime hydrologique

Le régime hydrologique du Valouson est de type pluvial. Si l'on se réfère aux données hydrologiques de la Valouse à Thoirette (Code station : V2624010). Le débit moyen le plus élevé s'écoule en février et la période d'étiage se situe en juillet et août.

Il faut noter qu'aucune station de mesure du débit n'existe sur le Valouson à proximité du site. Les premières informations qui ont servi au calcul du débit réservé de l'ouvrage ont donc été fournies par le Service Hydrométrie, Hydrologie & Risques Naturels de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté (SHHRN – DREAL F-C).

Tableau 8 : Valeurs de référence du débit du Valouson à Marigna

| **Points de référence** | **Valeurs retenues** |
|---|---|
| Débit moyen de référence * | 19 L/s/km² |
| Taille du bassin versant | 85 km² |
| Module interannuel au droit de la pisciculture | 1 634 L/s |
| Débit de référence d'étiage (QMNA5)* | 200 L/s |

**Source DREAL Franche-Comté*

Afin d'actualiser ces donnes, une expertise hydrologique a été réalisée en 2016 par le bureau d'études Hydrolac (Annexe 14 bis). Le module a été évalué de 2,4 à 2,5 $m^3/s$ soit un débit réservé de 240 à 250 L/s.

Figure 34 : Nouvelles valeurs de référence pour le débit du Valouson au droit de la pisciculture

| Cours d'eau | Station | SBV km² | Module m³/s | $QMNA_2$ m³/s | $QMNA_5$ m³/s |
|---|---|---|---|---|---|
| **Valouson** | Marigna | 91.4 | 2,4 à 2,5 | | 0,17 à 0,20 |

*Source Hydrolac*

### 3.3. Conditions d'écoulement

Entre la source de la Tonaille et sa confluence avec la Valouse, la pente moyenne est assez faible, de l'ordre de 4,84‰. Cette valeur s'explique par l'environnement local. La rivière s'écoule, en effet, dans une plaine alluviale au fil de nombreux méandres.

Le cours du Valouson est parsemé de plusieurs barrages (*source ROE*) :

- 25157 : Moulin de Vaux,
- 24690 : Ancienne papeterie,
- 26566 : Gaillard,
- 24684 : Moulin de Marigna (Pisciculture BEUQUE),
- 24668 : Pisciculture PETIT.

La présence de ces ouvrages atteste d'une utilisation très ancienne des eaux du Valouson pour différentes activités humaines comme le rapporte A. ROUSSET dans son Dictionnaire géographique, historique et

statistique des communes de la Franche-Comté (Tome IV).

Figure 35 : Le Valouson en amont
(au niveau de Nancuise – La Papeterie)

Figure 36 : Le Valouson en aval
(en aval du pont de la route d'Ugna)

### 3.4. Qualité des eaux du Valouson

☐ *Qualité physico-chimique :*

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse procède à un suivi régulier de la qualité des eaux du Valouson à moins de 3 km en aval de la pisciculture au niveau du chemin sur la rivière.

Figure 37 : Localisation de la station de suivi de la qualité du Valouson

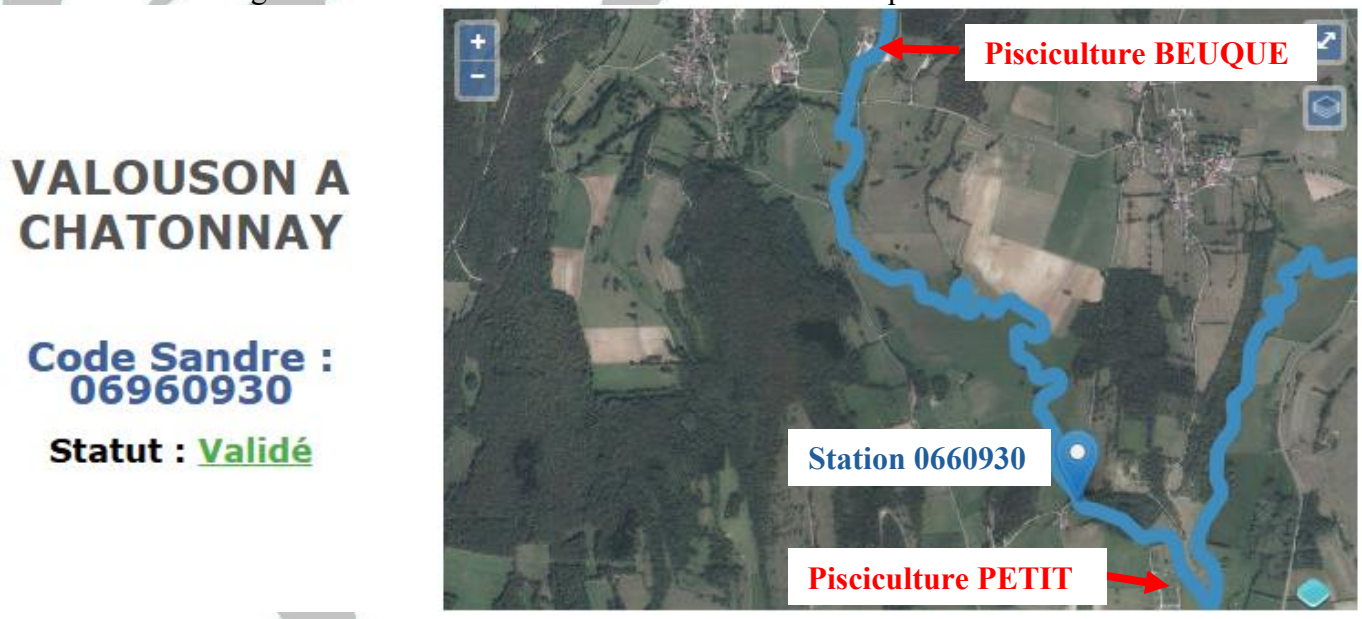


*Source Eaufrance*

Les résultats du suivi à la station n°06960930 sont présentés dans le tableau 9 en page suivante.

Tableau 9 : Synthèse des résultats du suivi de la qualité des eaux du Valouson à la station n°06960930

| Physico-chimie | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 1993 | 1992 | 1991 | 1990 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Température | TBE | TBE | TBE | TBE | TBE | TBE | TBE | TBE | TBE | TBE | TBE | TBE | TBE | TBE | BE | BE | BE | TBE | TBE | TBE | TBE |
| Bilan de l'oxygène | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | TBE | TBE | BE | BE | BE | TBE | BE | BE | BE | TBE | BE | BE | BE |
| Nutriments azotés | TBE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | TBE | TBE | BE | BE | BE | TBE | TBE | TBE | TBE |
| Nutriments phosphorés | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | TBE | TBE | TBE | TBE | BE | TBE | TBE | TBE | TBE | TBE | TBE | TBE | TBE | TBE |
| Acidification | TBE | BE | TBE | BE | BE | BE | TBE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | TBE | TBE | TBE | TBE | TBE |
| **Biologie** | **2023** | **2022** | **2021** | **2020** | **2019** | **2018** | **2017** | **2016** | **2015** | **2014** | **2013** | **2012** | **2011** | **2007** | **2006** | **2005** | **2004** | **1993** | **1992** | **1991** | **1990** |
| Invertébrés | TBE | TBE | TBE | TBE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | | | | | | | | |
| Diatomées | TBE | TBE | BE | BE | BE | BE | BE | TBE | TBE | TBE | TBE | TBE | TBE | | | | | | | | |
| **Etat écologique** | **2023** | **2022** | **2021** | **2020** | **2019** | **2018** | **2017** | **2016** | **2015** | **2014** | **2013** | **2012** | **2011** | **2007** | **2006** | **2005** | **2004** | **1993** | **1992** | **1991** | **1990** |
| Etat écologique | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | BE | | | | | | | | |

Le tableau ci-dessus montre que le Valouson est au minimum en Bon Etat voire en Très Bon Etat sur tous les paramètres en aval de la pisciculture.

☐ *Qualité hydrobiologique :*

En 2007, une campagne de mesure de la qualité hydrobiologique du Valouson a été réalisée sur 4 périodes en amont et en aval de la pisciculture de Marigna. Cette campagne est intervenue dans le cadre d'une étude menée par l'ADAPRA et du PEP Aquacole. Les échantillons ont été prélevés et analysés par un hydrobiologiste selon la AFNOR NF T 90-350. Le tableau de synthèse ci-dessous reprend les éléments saillants de l'étude.

Tableau 10 : Synthèse des éléments de l'étude hydrobiologique de 2007

| Stations : | amont | aval | amont | aval | amont | aval | amont | aval |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| dates : | 21-mars-07 | | 9-mai-07 | | 27-août-07 | | 23-oct.-07 | |
| Effectif total | 3936 | 3128 | 4694 | 3640 | 5735 | 3930 | 2748 | 3369 |
| Variété totale | 28 | 39 | 28 | 40 | 38 | 37 | 31 | 40 |
| CLASSE DE VARIETE | 8 | 11 | 8 | 11 | 11 | 11 | 9 | 11 |
| GROUPE INDICATEUR | 8 | 6 | 8 | 7 | 8 | 8 | 8 | 8 |
| TAXON INDICATEUR | Odontoceridae | Nemouridae | Odontoceridae | Leuctridae | Odontoceridae | Odontoceridae | Odontoceridae | Odontoceridae |
| NOTE IBGN / 20 | 15 | 16 | 15 | 17 | 18 | 18 | 16 | 18 |
| CLASSE DE QUALITE | 1B | 1B | 1B | 1A | 1A | 1A | 1B | 1A |
| Diversité Shannon H' | 2,31 | 2,92 | 2,57 | 3,23 | 2,38 | 3,11 | 2,37 | 3,33 |
| Diversité max H'max | 4,81 | 5,29 | 4,81 | 5,32 | 5,25 | 5,21 | 4,95 | 5,32 |
| Equitabilité | 0,48 | 0,55 | 0,53 | 0,61 | 0,45 | 0,60 | 0,48 | 0,63 |
| Robustesse (note/20) | 13 | 16 | 14 | 17 | 17 | 17 | 15 | 17 |
| G.I. | 6 | 6 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 |
| Taxon Indicateur | Nemouridae | Sericostomatidae | Leuctridae | Glossosomatidae | Leuctridae | Leuctridae | Goeridae | Leptophlebiidae |
| Classe de qualité | 1B | 1B | 1B | 1A | 1A | 1A | 1B | 1A |
| Abondance relative des taxons liés à M.O. | 3041 | 2433 | 3967 | 2690 | 4696 | 2461 | 2072 | 2507 |
| % taxons liés à M.O. | 77,26 | 77,78 | 84,51 | 73,90 | 81,88 | 62,62 | 75,40 | 74,41 |
| Abondance relative des taxons G.I. 9 à 7 | 19 | 6 | 13 | 45 | 31 | 149 | 23 | 18 |
| % des G.I. 9 à 7 | 0,48 | 0,19 | 0,28 | 1,24 | 0,54 | 3,79 | 0,84 | 0,53 |
| Abondance relative des taxons G.I. 9 | 2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 2 |
| % des G.I. 9 | 0,05 | 0,03 | 0,00 | 0,03 | 0,00 | 0,00 | 0,04 | 0,06 |

Ce tableau montre que la qualité biologique du Valouson est aussi bonne voire meilleure en aval qu'en amont. Dans les deux cas, les groupes indicateurs (G.I.) et les classes de variété restent bons quel que soit la période de l'année.

En juin 2015, le bureau d'études TEREO a également réalisé une campagne de mesure de la qualité hydrobiologique du Valouson sur trois stations en amont et en aval de la pisciculture (Figure 38). La synthèse des résultats de cette étude est présentée dans le tableau ci-dessous (11) et les détails sont contenus dans l'annexe 15.

Figure 38 : Implantation des lieux de prélèvements IBGN en 2015

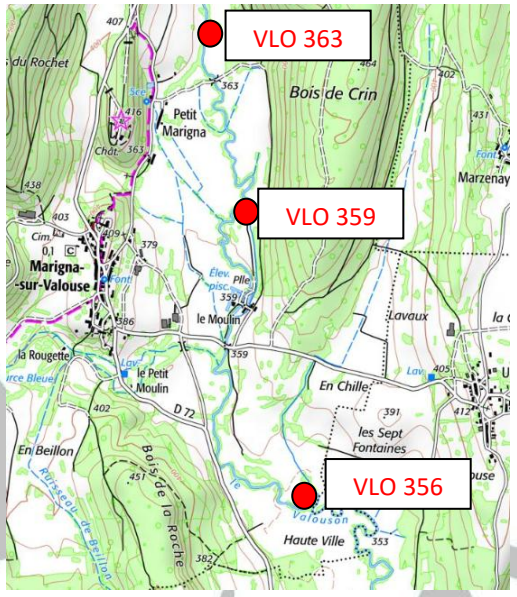


*Source TEREO d'après Géoportail*

Tableau 11 : Synthèse des résultats de l'étude IBGN de 2015

| | VLO 363 | VOL359 | VOL356 |
|---|---|---|---|
| Richesse faunistique 12 placettes | 36 | 38 | 37 |
| Richesse faunistique IBGN DCE | 30 | 32 | 33 |
| Groupe indicateur | 9 | 8 | 8 |
| Taxon indicateur | *Perlidae* | *Odontoceridae* | *Odontoceridae* |
| Équivalent IBGN (DCE) | 17 | 16 | 17 |

*Source TEREO*

Tous les peuplements observés en amont et en aval de la pisciculture sont de bonne qualité avec une forte diversité taxonomique. Et les valeurs d'indice traduisent une très bonne qualité (couleur bleue) avec des notes de 16 et 17/20. Les espèces polluosensibles sont bien représentées sur chacune des stations échantillonnées.
Enfin, les résultats de l'étude 2015 sont très similaires à ceux de la campagne 2007.

### 3.5. Qualité piscicole

Le Valouson est classée en rivière de première catégorie piscicole (peuplement salmonidés dominant).

La station d'observation du peuplement piscicole du Valouson la plus proche est située à 1 km en amont de la pisciculture (Diagnose piscicole – FDAAPPMA 39 – 2003). En 2001, l'inventaire piscicole a fait apparaitre la présence de truites fario et arc-en-ciel, chabots, vairons, loches, blageons et lamproies de Planer. L'analyse des résultats met en évidence un léger déficit par rapport au peuplement de référence, dû notamment à l'absence d'ombre commun et une population de truites farios bien équilibrée avec la présence de différentes classes de tailles.

Pour actualiser les données piscicoles en vue du dimensionnement de la passe à poissons sur le barrage de la pisciculture, des pêches d'inventaires ont été réalisées sur le Valouson en amont et en aval de la zone d'étude (juin 2015 - TEREO), le peuplement piscicole du Valouson se caractérise :

- En amont du seuil étudié, par un niveau typologique B3+. Le peuplement se compose naturellement de truites et des petites espèces d'accompagnement (le vairon, la loche franche, la

lamproie de Planer, et le chabot).

- En aval du seuil jusqu'à la confluence avec la Valouse, par un niveau typologique B4. Le peuplement mixte se compose de truites et de cyprinidés d'eaux vives avec la présence de blageon et de chevesne en faible abondance.

Signalons la présence d'espèces non attendues : l'écrevisse américaine (*Pacifastacus leniusculus*) et la truite arc en ciel (*Oncorhynchus mykiis*).

Figure 39 : Répartition amont aval des espèces piscicoles du Valouson d'après les inventaires réalisés en 2015

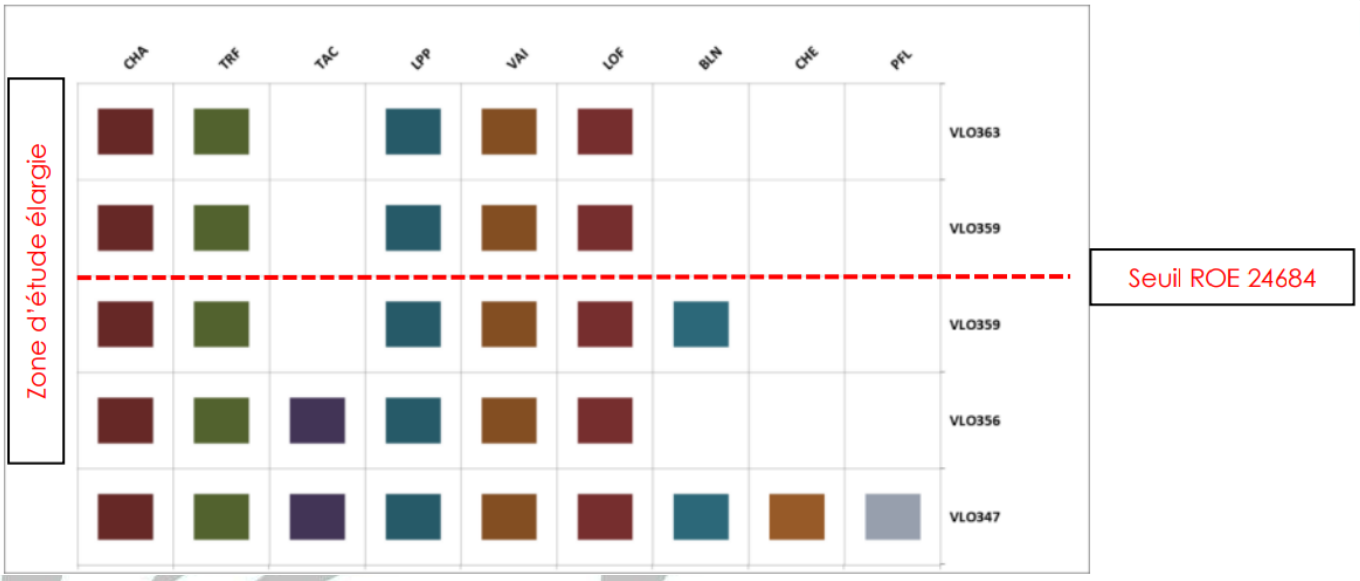


*Source TEREO*

Les caractéristiques de pente et de largeur du Valouson ont motivé son inscription à l'inventaire relatif aux frayères et aux zones d'alimentation ou de croissance de la faune piscicole au sens de l'article L. 432-3 du code de l'environnement. L'arrêté préfectoral n° 2010180-0001 du 28 juin 2012 a ainsi identifié la présence de :

- De la truite fario et du chabot sur le Petit Valouson (Moulin) (en amont et sans connexion directe avec la pisciculture)
- De l'écrevisse à pieds blancs sur la Rougette et ses affluents (le Beillon) (en aval de la pisciculture mais sans connexion directe)
- Du chabot, la lamproie de Planer et la truite fario sur tout le cours du Valouson.

Le secteur est géré de manière patrimoniale par l'AAPPMA « Pêche en Petite Montagne ». La partie en amont, du pont de la RD72 à Marigna-sur-Valouse, est classée en réserve de pêche (*Source AAPPMA*) et en aval de celui-ci nous trouvons un parcours de graciation (remise à l'eau immédiate des truites fario).

Dans le Plan Départemental de Gestion Piscicole du Jura (PDPG - 2019-2025), le Valouson est jugé comme très perturbé à cause d'une déconnexion de sa zone humide, d'un potentiel habitationnel anecdotique, des pollutions d'origine anthropique et d'une segmentation de son cours.

### 3.6 Habitats aquatiques

Le Valouson et le canal du Moulin abritent une flore aquatique peu variée dans l'ensemble. Une étude de l'INRA (2007) sur les macrophytes montre que le recouvrement végétal est peu important notamment en amont de la pisciculture à cause de l'ombrage créé par la ripisylve. Cette étude met en évidence la

présence de différentes espèces de mousses (*Fontinalis antipyretica, Rhynchostegium riparioides, Cinclidotus fontinaloides*).

### 3.7. Outils de gestion de l'eau

Le Valouson ainsi que l'intégralité du bassin Rhône-Méditerranée sont couverts par un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau qui est l'outil politique de l'Agence de l'Eau sur la période 2022-2027. Il comporte 9 Orientations Fondamentales (OF) qui ont toutes pour objectif de préserver la ressource en eau et les usages liés :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau
- OF 4 : Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux
- OF 5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
- OF 7 : Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Le cours d'eau en dérivation duquel est implantée la pisciculture a été classé en réservoir biologique dans le cadre du précédent SDAGE sous le code Rbio D00065 « La Valouse de sa source au Valouson inclu, affluents inclus excepté la partie en amont du pont de la D3 du ruisseau de Merlue » pour la truite fario, le chabot et l'écrevisse à pieds blancs. Ce secteur inclut des zones de frayères pour la truite avec une contribution importante pour la Valouse en aval, par dévalaison. La population d'écrevisses est à préserver.

Le SDAGE est un outil de gestion à l'échelle du bassin versant Rhône-Méditerranée doté d'un programme de mesures et opposable aux décisions administratives.

A l'échelle local, le secteur d'étude ne fait partie d'aucun Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) ni de Contrat de Milieu (*Source Gest'Eau*).

La compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant du Valouson est porté par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura (*Source PNRHJ*). Les quatre axes de travail sur lesquels s'investit le Syndicat Mixte du Parc sont :

- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- L'aménagement d'un ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- La défense contre les inondations,
- La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques.

Au-delà de ces 4 compétences obligatoires, le Syndicat Mixte du Parc intervient également dans :

- La gestion des ruissellements et de l'érosion des sols,
- L'amélioration de la qualité de l'eau,
- Le suivi de la qualité des eaux et des débits,
- L'animation, la sensibilisation et la concertation.

Parmi les actions engagées par le PNR du Haut-Jura, nous pouvons relater la restauration hydromorphologique du Valouson sur la commune de Marigna sur Valouse comportant une phase de restauration d'une annexe fluviale (lône), l'injection de matériaux caillouteux, la restauration du tracé naturel du 150 m et l'aménagement des berges avec plantation d'arbres au bord de la rivière. Ces travaux ont eu lieu en 2021-2022 au niveau du pont du Petit Marigna à 1,3 km en amont de la pisciculture.

## 3.8. Objectifs de qualité

Concernant les objectifs imposés par la Directive Cadre sur l'Eau, la masse d'eau qui nous intéresse dans cette étude devait atteindre le bon état d'ici à 2015.

Tableau 12 : Objectif de qualité du Valouson (Agence de l'Eau RMC*)*

| Code masse d'eau | Nom de la masse d'eau | Catégorie | Objectif d'état écologique | | Objectif d'état chimique | Objectif de bon état |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Etat | Echéance | Echéance | Echéance |
| FRDR493b | Le Valouson et le Thoreigne | Cours d'eau | Bon état | 2015 | 2015 | 2015 |

A ce jour, il subsiste des risques quant au maintien de ce bon état. Pour parvenir à cet objectif, l'Agence de l'Eau a prévu plusieurs opérations dans le cadre du SDAGE 2022-2027 (*Source AERMC)* :

- **Altération de la morphologie :**
  - GOU0202 : Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE),
  - MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau,
  - MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide.
- **Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances :**
  - AGR0805 : Réduire les effluents issus d'une pisciculture,
  - ASS0401 : Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles),
  - ASS0801 : Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif.

La commune Marigna sur Valouse n'est pas classée en zone vulnérable aux nitrates ni en zone sensible à l'eutrophisation.

## 3.9. Principaux usages de l'eau

Les principaux usages de l'eau du Valouson sur le secteur d'étude sont :

- Alimentation des piscicultures BEUQUE et PETIT,
- Milieu récepteur des effluents des deux piscicultures : dilution et autoépuration,
- Abreuvage du bétail,
- Pêche de loisirs sur la partie en aval de la RD72.

Il faut noter que la pisciculture de Nancuise a fermé ses portes.

Figure 40 : Situation des différents usages sur le Valouson dans le secteur d'étude

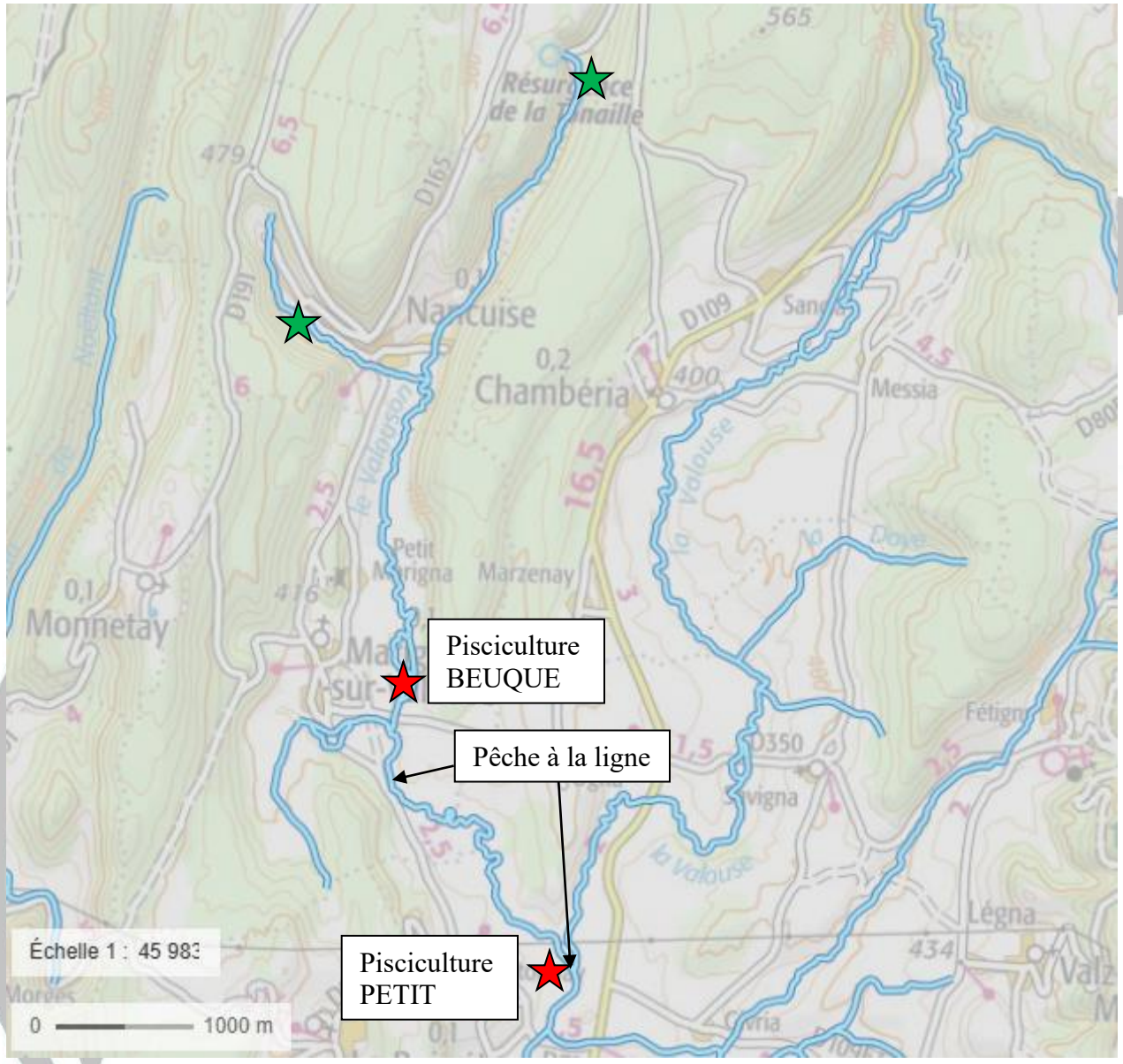


*Source Géoportail*

Légende :

Piscicultures

Prélèvements d'eau

La pisciculture et trois communes (La Boissière, Marigna et Valzin) sont alimentées en eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Valouson qui capte plusieurs sources (Valzin, Legna et Agea). Ces sources sont à 5 km à l'Est de la pisciculture (hors champ de la figure 40) et elles sont sans lien hydrologique direct avec le Valouson.

Les étoiles vertes ajoutées sur la figure 40 représentent les points de prélèvements d'eau gérés par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'Orgelet. Elles correspondent aux captages en aval de la résurgence de la Tonaille (au Sud de Chatagna) et à celui de la résurgence de la Doye (à Nancuise). En 2022, les volumes prélevés étaient respectivement de 258,5 $Mm^3$ et 5,4 $Mm^3$ (*Source AERMC*). Auxquels s'ajoutent les prélèvements destinés aux cultures maraîchères à Nancuise.

Notons qu'il n'y a pas de prélèvements d'eau dans le Valouson pour l'alimentation du réseau d'eau potable.

L'assainissement collectif est une compétence de la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Sud Jura. Sur le bassin versant de la Thoreigne, dont les eaux alimentent le Valouson par le réseau karstique, nous trouvons plusieurs stations de traitement des eaux usées (Cressia, Dompierre sur Mont, Présilly, Chavéria et Moutonne) dont les exutoires sont sur le réseau de surface.

La commune de Marigna sur Valouse ne dispose pas d'un système collectif de traitement des eaux usées. Chaque habitant doit donc disposer de son propre système autonome supervisé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Les effluents domestiques des habitations et les eaux usées de l'atelier sont traités par des systèmes d'assainissement autonome (dégraisseur pour l'atelier puis fosse toutes eaux et épandage par des drains).

Nous noterons également dans ce chapitre que le Valouson a été victime d'une pollution au lactosérum en 2022.

## 4. MILIEU TERRESTRE

Le site de la pisciculture est inclus dans une zone Natura 2000. Dans le cadre de ce classement et pour la constitution des outils de gestion plusieurs inventaires ont été réalisés au niveau des habitats et des espèces. Ces habitats sont structurés par la présence du Valouson, des montagnes qui l'entourent et par les activités humaines qui y siègent.

Les inventaires de 2014, 2016 et 2019 (Mosaïque Environnement et Esope) ont identifiés les milieux remarquables suivants :

- Prairie humide le long du Valouson : 53,1653 ha avec des zones à forts enjeux de biodiversité et des habitats d'intérêt communautaire en dehors de la pisciculture
- Marais et tourbière (Petit Marigna) : 1,778ha
- Mosaïque complexe d'habitats humides (autour du ruisseau du Beillon en amont de la confluence avec le Valouson) : 0,6359ha

Ainsi que :

- La prairie de fauche inondable à Séneçon aquatique et Brome rameux
- La pelouse calcicole méso-xérophile à Phalangère rameuse
- La prairie mésophile de fauche à Colchique d'automne
- La hêtraie neutrophile à laîche glauque
- Le groupement à Ache nodiflore
- La fruticée calcicole à Chèvrefeuille des haies et Cerisier de Sainte-Lucie

L'inventaire Corine Land Cover nous donne un bon aperçu de l'étendue des différents milieux.

Figure 41 : Carte de l'occupation des sols sur la commune de Marigna sur Valouse en 2023

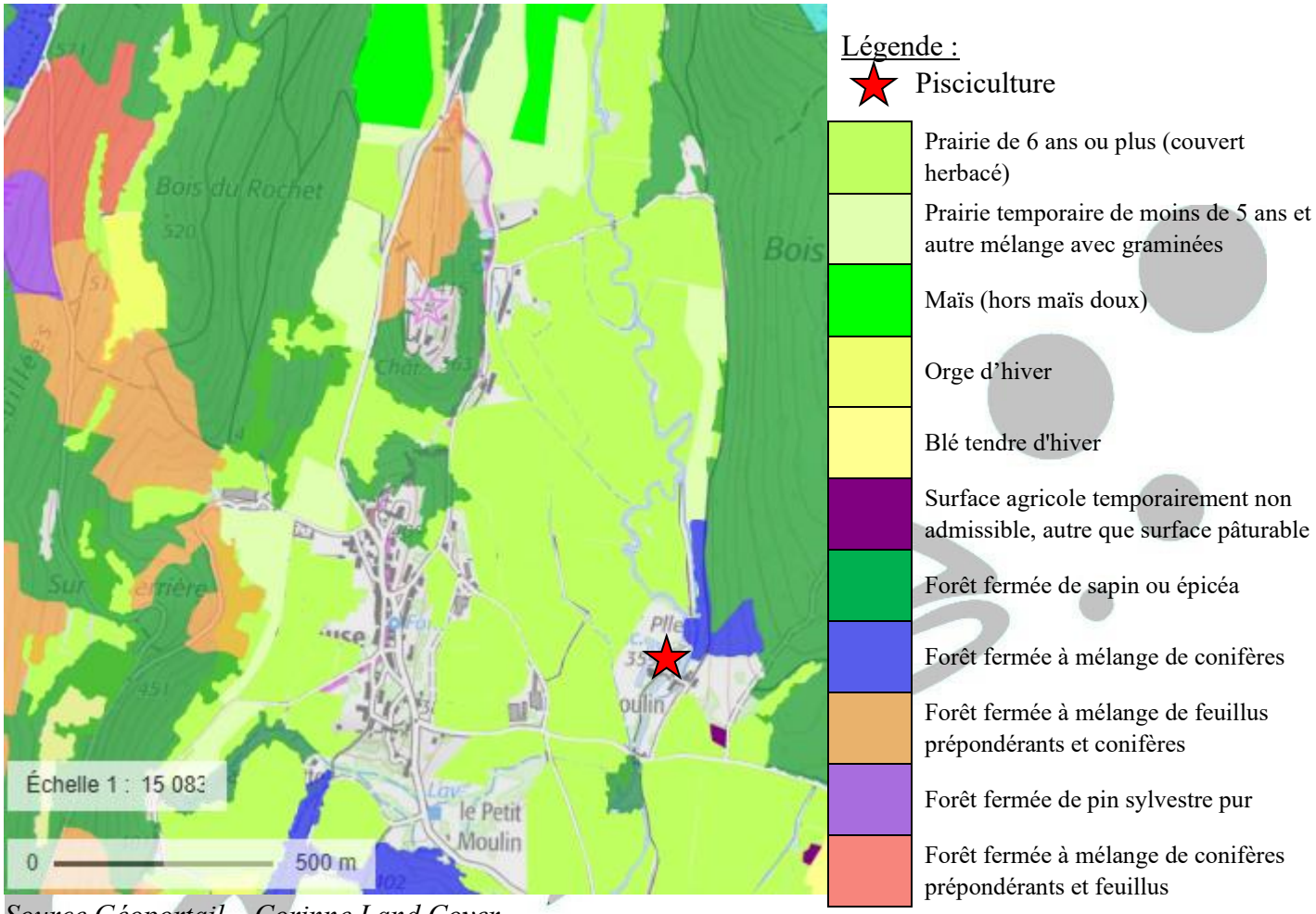


*Source Géoportail – Corinne Land Cover*

Pour le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), le Valouson est un réservoir de biodiversité surfacique et il s'agit d'un corridor régional à préserver notamment au titre des zones humides. Rappelons ici, que le cours d'eau est classé en liste 1 au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement et qu'il s'agit également d'un réservoir biologique.

### 4.1. Flore terrestre

Le secteur où est implantée la pisciculture est une vallée alluviale dont le paysage est essentiellement composé de prairies et de bocage. Cette zone fait partie d'une unité paysagère beaucoup plus vaste dénommée la Petite Montagne qui fait partie intégrante du massif jurassien.

La Plateforme de géoservices pour la biodiversité Bourgogne-Franche-Comté (SIGOGNE) nous donne un aperçu de la flore présente à l'échelle de la commune de Marigna sur Valouse. Cette base de données recense 434 espèces végétales. L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) permet de compléter cette liste. Nous disposons d'une vision assez complète des espèces végétales présentes sur le territoire d'études ainsi que de leur statut. Aucune espèce végétale n'est considérée comme menacée à l'échelle de la commune.

La liste complète des espèces menacées est présentée en annexes 16 et 16bis.

La végétation naturelle des collines est la chênaie-charmaie-hêtraie calcicole. Elle comprend le chêne

sessile, le hêtre, un dense taillis de charme et des arbustes variés (aubépines, noisetier, viorne lointaine, camérisier, nerprun purgatif, troène, buis, genévrier, …). Le sapin blanc et l'épicéa ont été introduits par l'homme. Les boisements de bord d'eau (ripisylve) comprennent le frêne, l'aulne glutineux, le saule blanc et divers arbustes : noisetier, aubépine, ronce commune, saule pourpre, … Les espaces libres de boisement sont occupés par diverses espèces végétales : baldingère faux roseau, iris faux-acore, massette, roseau phragmite, plantain d'eau, prêles, … Les prairies de la vallée sont des prairies de pâture et de fauche. Elles sont moyennement humides et comprennent différentes graminées (avoine élevé, ray-grass, flouve, odorante, dactyle aggloméré, ..) et légumineuses (trèfles, lotier corniculé, …). L'aster amelle a été identifié sur pelouse sèche semi-ouverte.

La ripisylve le long de la pisciculture est essentiellement composée de saules, d'aulnes glutineux mais aussi de viornes obiers, de fusains, de cornouillers sanguins et de quelques frênes morts.

### 4.2. Faune terrestre

La Plateforme de géoservices pour la biodiversité Bourgogne-Franche-Comté (SIGOGNE) nous donne un aperçu de la faune présente à l'échelle de la commune de Marigna sur Valouse. Cette base de données recense 137 espèces animales dont :

- 94 oiseaux,
- 18 invertébrés,
- 15 mammifères,
- 5 poissons,
- 3 amphibiens,
- 2 reptiles.

L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) permet de compléter cette liste. Nous disposons d'une vision assez complète des espèces végétales présentes sur le territoire d'études. Ces deux bases de données ainsi que les listes d'espèces menacées de la DREAL permettent de nous éclairer sur leur statut :

- En Danger (EN) :
  - Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*)
  - Moineau friquet (*Passer montanus*)

- Vulnérable (VU) :
  - Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*)
  - Pipit farlouse (*Anthus pratensis*)
  - Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)
  - Verdier d'Europe (*Chloris chloris*)
  - Pic épeichette (*Dendrocopos minor*)
  - Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)
  - Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*)
  - Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*)
  - Milan royal (*Milvus milvus*)
  - Mésange boréale (*Poecile montanus*)
  - Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*)
  - Serin cini (*Serinus serinus*)
  - Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*)
  - Grand corbeau (*Corvus corax*)

- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*)
- Truite fario (*Salmo trutta*)

- Potentiellement menacé (NT) :
  - Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)
  - Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)
  - Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)
  - Hirondelle des fenêtres (*Delichon urbicum*)
  - Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)
  - Loche franche (*Barbatula barbatula*)
  - Chabot commun (*Cottus gobio*)
  - Harle bièvre (*Mergus merganser*)
  - Roitelet huppé (*Regulus regulus*)
  - Tarin des aulnes (*Spinus spinus*)
  - Chouette effraie (*Tyto alba*)

La liste complète des espèces menacées est présentée en annexes 16 et 16bis.

### 4.3. Sensibilité écologique

Un état cartographique des zones sensibles au niveau de la pisciculture est disponible dans la base de données de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Cet inventaire fait état de quatre zonages différents sur le secteur d'étude :

- Une ZNIEFF de type I :
  - Confluence de la Valouse et du Valouson (Identifiant national : 430020387)

- Une ZNIEFF de type II :
  - Pelouses, forêts et prairies de la Petite Montagne (Identifiant national : 430010979)

- Un milieu humide :
  - Prairie humide (Code régional : D3851)

- Une zone Natura 2000 :
  - ZPS : La Petite Montagne (Code du site : FR4312013)
  - ZSC : La Petite Montagne (Code du site : FR4301334)

Rappelons ici que le Valouson est classé en réservoir biologique.

Le territoire compte également :
- Une zone classée en arrêté de biotope :
  - La Rougette (Arrêté n° 883 du 1er juillet 2009 - Identifiant local : BIO00126)
- Plusieurs autres secteurs humides :
  - Marais et tourbières
  - Autres types de zone humide (pâtures et forêt)

Cartes des zones sensibles en annexes 16ter et 17

## 5. ELEMENTS HUMAINS

### 5.1. Démographie et habitat

La commune de Marigna sur Valouse (canton d'Arinthod) couvre une superficie de 8,35 km² et compte 108 habitants (*Source INSEE 2021*). Cet effectif a baissé par rapport au recensement 2015 pour revenir au niveau de 2010.
L'habitat est essentiellement constitué de résidences principales (65,2%) dont près de 30% ont été construites avant 1919. Les habitants de Marigna sur Valouse résident majoritairement dans leur maison qui sont regroupés dans le village mais quelques habitations sont indépendantes du village (Le Petit Margina, le Moulin, le Petit Moulin, la Rougette).

Cette petite commune rurale fait partie de la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Sud Jura (CCTESJ).

□ *Voisinage*
Dans un périmètre de 300 m autour de la pisciculture, nous trouvons seulement les bâtiments d'une exploitation agricole comme présenté sur la figure 42.

Figure 42 : Périmètre de 300 mètres autour de la pisciculture

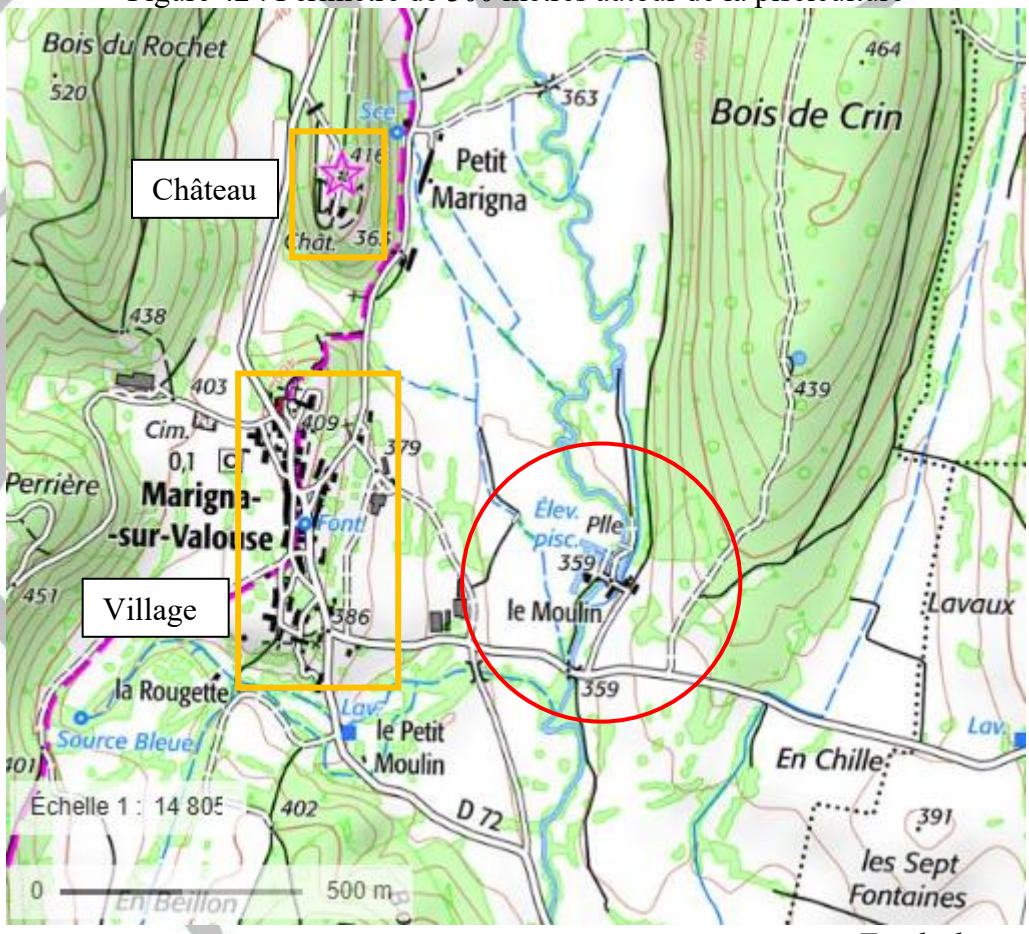


*Fonds de carte Géoportail*

□ *Patrimoine historique*

Le château de Marigna, dont la construction a débuté au 14ème siècle, est inscrit au monument historique depuis 1975 (*source Base Mérimée*). Il est situé à 1 km au Nord-Ouest de la pisciculture (Annexe 2 de la pièce B).

## 5.2. Eléments d'urbanisme

La commune ne dispose pas de Plan d'Occupation des Sols (POS) ni de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Néanmoins, un PLU Intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration au niveau de la Communauté de Commune Terre d'Emeraude Sud Jura (*Source DDT 39 – 07/2024*).

Marigna sur Valouse fait partie du périmètre du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Pays Lédonien (*Source DDT 39*).

De plus, la commune n'est pas concerné par le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRi).

La première habitation d'une tierce personne est située à 550 m de la pisciculture et le village se trouve à 600 m à l'Ouest. Le pisciculteur dispose d'un logement sur place.

## 5.3 Activités économiques

La commune de Marigna sur Valouse compte 6 établissements économiquement actifs (*Source INSEE 2021*) constitués de 4 exploitations agricoles (dont la pisciculture) et deux entreprises de service (coiffure et plomberie) (*Source CCTESJ*). Nous devons ajouter à cet inventaire 4 gîtes (*Source Gîtes de France*).

La commune est située dans le périmètre de l'Appellation d'Origine Protégée « Comté » (*Source CIG du Comté*).

Enfin, sur la commune, il n'existe d'une seule Installation Classée (ICPE) : la pisciculture BEUQUE (*source BD Géorisques*).

## 5.4. Infrastructures et Réseaux

□ *Infrastructures*

Au centre du village, nous trouvons le bâtiment de la mairie avec une salle communale et l'église Saint Sébastien datant de 1703, dernière laquelle se situe un four banal et une aire de jeux pour enfants. Le village compte un deuxième four ainsi que trois fontaines. Le cimetière est implanté à l'Ouest du village. Un lavoir a été aménagé sur le ruisseau du Beillon au niveau du hameau du Petit Moulin.

En cas d'incident, le Centre d'Incendie et de Secours d'Arinthod interviendra sur le site de la pisciculture. Celui-ci est situé à 10 minutes de route comme la Brigade territoriale de Gendarmerie dont dépend la commune. Le secteur de la pisciculture est situé dans la zone KG46C2 de la Défense de la Forêt contre les Incendies (DFCI). Du point de vue du risque d'incendie, la commune est en niveau modéré. Plusieurs bornes « incendie » sont positionnées dans le village. Comme elles n'existent pas sur la pisciculture, un point de pompage est disponible à l'entrée de la 2$^{ème}$ série des grands bassins béton.

La collecte des déchets ménagers est assurée par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la zone de Lons le Saunier. Les particuliers et les professionnels disposent d'une déchèterie à Arinthod.

□ *Réseaux*

La commune est traversée par deux routes principales du Nord au Sud par la RD 72 et depuis l'Est par la RD 350. La pisciculture est accessible depuis la RD 350 par un chemin goudronné (voie communale n°4) jusqu'à l'entrée du site.

Aucune ligne régulière de transport collectif ne traverse la commune. Mais étant donné que les enfants de Marigna sont, pour la plupart, scolarisés sur la commune d'Arinthod un service de ramassage a été instauré depuis le centre du village.

Le village est traversé par un chemin de randonnée et une voie de cyclotourisme (Tour de la Petite

Montagne (15) et Tour du Jura Sport.

La commune de Marigna sur Valouse ne dispose pas d'un système collectif de traitement des eaux usées. Chaque habitant doit donc disposer de son propre système autonome supervisé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

La pisciculture et trois communes (La Boissière, Marigna et Valzin) sont alimentées en eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Valouson qui capte plusieurs sources (Valzin, Legna et Agea). La qualité de l'eau est contrôlée tous les 2 mois et les résultats sont disponibles sur le site du Ministère chargé de la Santé.

Le site est desservi par le réseau électrique (EDF) et par le réseau de téléphone. Une ligne électrique aérienne traverse la propriété. Aucune autre servitude d'utilité publique ne grève cette propriété.

## 6. QUALITE DE L'AIR ET AMBIANCE SONORE

### 6.1. Qualité de l'air

Il n'y pas de donnée permettant à l'heure actuelle d'analyser la qualité de l'air ambiant sur le secteur.

Cependant, le contexte local laisse supposer que l'air ambiant est de bonne qualité. En effet, aucune industrie lourde n'est implantée dans cette zone géographique. Le trafic routier sur ce réseau secondaire est faible (absence de véritable trafic de transit), l'urbanisation est faible et dispersée.

### 6.2. Ambiance sonore

Le secteur de la pisciculture est isolé des axes routiers et des zones urbanisées. En conséquence, l'ambiance sonore est essentiellement marquée par l'activité de la pisciculture, et par les bruits « naturels environnants ».

## 7. AMBIANCE PAYSAGERE

Le secteur d'étude est constitué d'une plaine alluviale composée de prairies et de bosquets et bordée de collines boisées à l'Est et à l'Ouest (Bois de Crin, du Rochet et des Grandes feuilles). Cette ambiance paysagère de qualité n'est que peu affectée par les équipements en place au niveau de la pisciculture.

Les bassins bétons sont à moitié enterrés dans le sol. Les éléments apparents sur le site sont le hangar, les habitations, l'atelier de transformation ainsi que les cuves de stockage de l'oxygène liquide.

Les espaces en herbe occupent l'essentiel du site.

Figure 43 : Pisciculture dans son environnement (Vue en surplomb depuis l'Est du site)

## 8. EVALUATION DES RISQUES

La base de données Géorisques permet d'identifier au niveau de chaque commune deux grands types de risques : naturels et industriels.
A l'échelle de la commune de Marigna sur Valouse, voici les risques identifiés (*Source Georisques.gouv.fr*) :

□ *Risques naturels :*
La commune est confrontée à différents types de risques naturels :

- Inondations : **Faible** (débordement de nappe)
- Mouvements de terrain : **non**
- Cavités souterraines : **non**
- Séismes : **3 – Modéré**
- Radon : **Faible**
- Retrait-gonflements des sols argileux : **Modéré**

Les risques identifiés n'ont pas nécessité la mise en place de Plan de Prévention des Risques Naturels.
Ces aspects du dossier sont développés dans l'étude des dangers jointe à ce rapport (Pièce D).

□ *Risques industriels :*
La commune est également confrontée à différents types de risques industriels :

- Pollution des sols, SIS et anciens sites industriels : **1 sites***
- Installations industrielles : **Oui** (une ICPE : EARL BEUQUE)
- Canalisations de matières dangereuses : **Non**
- Installations nucléaires : **Non**

*Le site industriel répertorié est le :

- SSP3850468 (n°BASIAS : FRC3903203) : Décharge (à 1,2 km à l'Ouest de la pisciculture)

Dans un périmètre de 5km autour de la pisciculture, il faut ajouter :

- une ICPE à 2km au sud sur la commune de Chatonnay qui produit également des truites (Pisciculture PETIT)
- 16 sites industriels (Tableau 13)

Tableau 13 : Sites industriels autour de la pisciculture

| n°Casias | n°BASIAS | Type d'activité | Commune | Distance par rapport à la pisciculture | Situation |
|---|---|---|---|---|---|
| SSP3850956 | FRC3903712 | Transformateur au PCB | Savigna | 1,1km | indéterminée |
| SSP3849692 | FRC3902406 | Décharge | Chatonnay | 1,8km | en arrêt |
| SSP3850568 | FRC3903313 | Décharge | Monnetay | 2,3km | en arrêt |
| SSP3850961 | FRC3903718 | Sablière | Savigna | 2,3km | en arrêt |
| SSP3851823 | FRC3904698 | Usine de tournerie | Nancuise | 2,5km | En activité |
| SSP3850312 | FRC3903047 | Décharge | La Boissière | 2,6km | en arrêt |
| SSP3850007 | FRC3902732 | Extraction de graviers | Chatonnay | 2,7km | en arrêt |
| SSP3850311 | FRC3903046 | Décharge | La Boissière | 2,8km | en arrêt |
| SSP3850689 | FRC3903426 | Décharge | Nancuise | 2,8km | en arrêt |
| SSP3849575 | FRC3902289 | Dépôt d'épaves automobiles - casse | Chambéria | 3km | en activité |
| SSP3850951 | FRC3903707 | Décharge | Savigna | 3,2km | indéterminée |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| SSP3850950 | FRC3903706 | Décharge | Savigna | 3,5km | en arrêt |
| SSP3850413 | FRC3903148 | Décharge sauvage | Legna | 3,6km | en arrêt |
| SSP3849678 | FRC3902392 | Décharge | Chambéria | 3,8km | indéterminée |
| SSP3850412 | FRC3903147 | Décharge | Legna | 3,8km | en arrêt |
| SSP3848706 | FRC3901016 | Transformation de matières plastiques | Montrevel | 4,3km | en activité |

*Source Géorisques*

Figure 44 : Emplacement des sites industriels

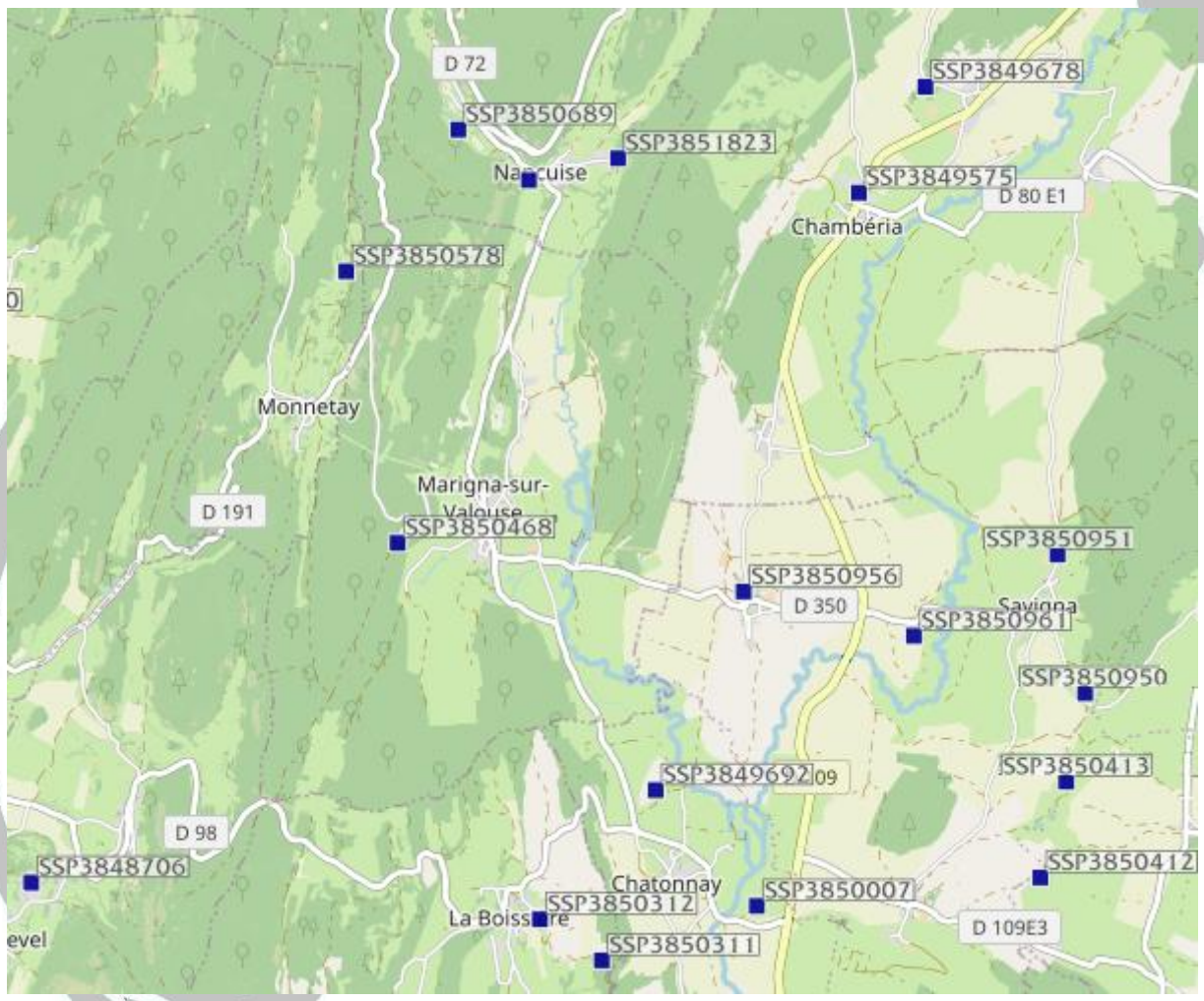


*Source Géorisques*

Malgré l'identification de ces risques et compte-tenu de leur faible impact, la commune n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Industriels.

Cet aspect du dossier est développé dans l'étude des dangers jointe à ce rapport (Pièce D).

# VI. BIBLIOGRAPHIE


BOUCARD Éric & BALLAYDIER Alexandre, 2016. Etude et cartographie de la végétation des milieux ouverts du site Natura 2000 de la Petite Montagne du Jura (FR4301334-FR4312013), campagne 2016 – MOSAIQUE ENVIRONNEMENT /Communauté de communes Petite Montagne, Rapport final, 104 p. dont Annexes + Atlas cartographique.

Conception hydraulique d'une passe à poissons et du système de contrôle du débit réserve et du débit admis à la prise d'eau, HYDROLAC, 2016

CORMORECHE J-C, 2008. Pour une meilleure connaissance de la relation salmoniculture et cours d'eau récepteur – ADAPRA/CIPA/PEP Aquacole

LOUBARESSE G., TURREL O., DOS SANTOS A., 2017, Etude d'incidence sur les milieux aquatiques de l'évolution du débit réservé- Pisciculture de Marigna

Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG), FDJPPMA 39, 2019-2025

ROUSSET A., 1853. Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté (Tome IV)

VISINI V. et TAVAREZ S., 2018. Restauration du franchissement piscicole du seuil ROE24684 sur le Valouson à Marigna-sur-Valouse - Notice AVP – TEREO

VOIRIN M. & BOUCARD É., 2019. Actualisation de la cartographie de la végétation des milieux ouverts du site Natura 2000 de la Petite Montagne du Jura (FR4301334-FR4312013). Campagne 2018. Rapport final. Mathias Voirin & Mosaïque environnement. Communauté de communes Petite Montagne. 168 p. + annexes + atlas cartographique.

# VII. SITOGRAPHIE


www.aida.ineris.fr
www.inrs.fr
www.meteofrance.fr
www.geoportail.fr
www.cadastre.gouv.fr
www.agriculture.gouv.fr
www.bdlisa.eaufrance.fr/
www.hydro.eaufrance.fr
www.eaurmc.fr
www.insee.fr
www.parc-haut-jura.fr
www.petitemontagnedujura-n2000.fr
www.inpn.mnhn.fr/
www.terredemeraude.fr
www.jura.gouv.fr
www.gites-de-france.com
www.comte.com
www.georisques.gouv.fr
www.faivre-aqua.fr
www.culture.gouv.fr
www.fox-aquaculture.com
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr
www.carmen.developpement-durable.gouv.fr
www.carmen.carmencarto.fr
www.archives39.fr
www.peche-jura.com
www.pechepetitemontagne.blogspot.com
www.gesteau.fr
www.services.eaufrance.fr
www.sigogne.org
www.sictom-lons-le-saunier.fr
www.jurapompiers.fr
www.gendarmerie.interieur.gouv.fr
www.jura-tourism.com
www.ssp-infoterre.brgm.fr